ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

FNCCR
cycle de l'eau

Continuité écologique des cours d'eau

Outil d'aide à la mise en œuvre de projets par la maîtrise d'ouvrage publique locale

RECOMMANDATIONS - RESSOURCES - EXEMPLES

Version 4 ~ Mars 2021

Cet outil a été réalisé dans le cadre du plan national d'action, pour une politique apaisée de la restauration de la continuité écologique, du Ministère de la Transition écologique. Ce document n'engage que ses auteurs et ne saurait être considéré comme la position du Ministère.

Commande :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Introduction

Cet outil a pour vocation d'apporter des éléments d'orientation aux collectivités pour conduire un **projet de restauration de la continuité écologique d'un cours d'eau**, en intégrant **la concertation, le dialogue et la communication avec les acteurs du territoire** comme composante majeure du projet.

L'outil permet d'appréhender :

- **les grands enjeux liés à la restauration de la continuité écologique pour le territoire et ses acteurs, à différentes échelles territoriales,**
- **l'approche projet, en identifiant les phases-clés où la concertation et le dialogue sont à considérer.**

Le sujet de la continuité écologique est complexe et couvre de nombreux enjeux. Chaque projet de restauration de la continuité écologique est **particulier** et s'inscrit dans un contexte local, historique et multi-acteurs propre. Ses objectifs sont définis et proportionnés au regard des **enjeux territoriaux**.

Cet outil constitue une **aide à la décision** pour mener un projet, sur laquelle s'appuyer pour **repérer les étapes indispensables et définir son projet avec une composante de concertation**, selon le contexte territorial et les moyens techniques et financiers dont la collectivité dispose pour le mener. Cependant, les recommandations de cet outil sont à mettre en regard des obligations réglementaires qui concernent chaque projet.
Il sert d'**appui pédagogique** à l'appréhension du sujet et de l'approche "projet". Il peut être consulté selon **différentes portes d'entrée** : approche territoriale, approche temporelle d'un projet, retours d'expérience, éléments juridiques et réglementaires.

Important : Les éléments de l'approche temporelle cités ci-contre sont propres au présent outil et n'ont pas de lien avec les missions confiées par le maître d'ouvrage public à la maîtrise d'œuvre privée.

Cet outil peut être utilisé comme support de sensibilisation des décideurs des collectivités, mais également comme support de formation pour les agents de collectivités et syndicats de bassin en charge de la mise en œuvre opérationnelle d'un projet de restauration de la continuité écologique d'un cours d'eau.

4 portes d'entrées pour naviguer dans l'outil (cliquer sur les zones pour les atteindre)

Une Approche Territoriale

pour aborder les éléments clés des **différentes échelles** de territoire concernées **(de l'ouvrage au bassin versant)**...

Une Approche Temporelle

particulièrement axée sur les enjeux de **gouvernance** et de **concertation** à considérer aux différentes étapes d'un projet...

Repères pour la conduite de Projet

Des Retours d'Expériences

de porteurs de projets pour **compléter et illustrer** les recommandations de conduite de la concertation...

Des Fiches Juridiques

pour connaître les modalités d'intervention de la maîtrise d'ouvrage publique locale sur des propriétés et ouvrages privés…
(Encarts juridiques dans cet outil ; Fiches à consulter)

Pour vous guider : Élément cliquable | Pour aller plus loin | Retour page d'accueil | Ressources Clés

Approche territoriale

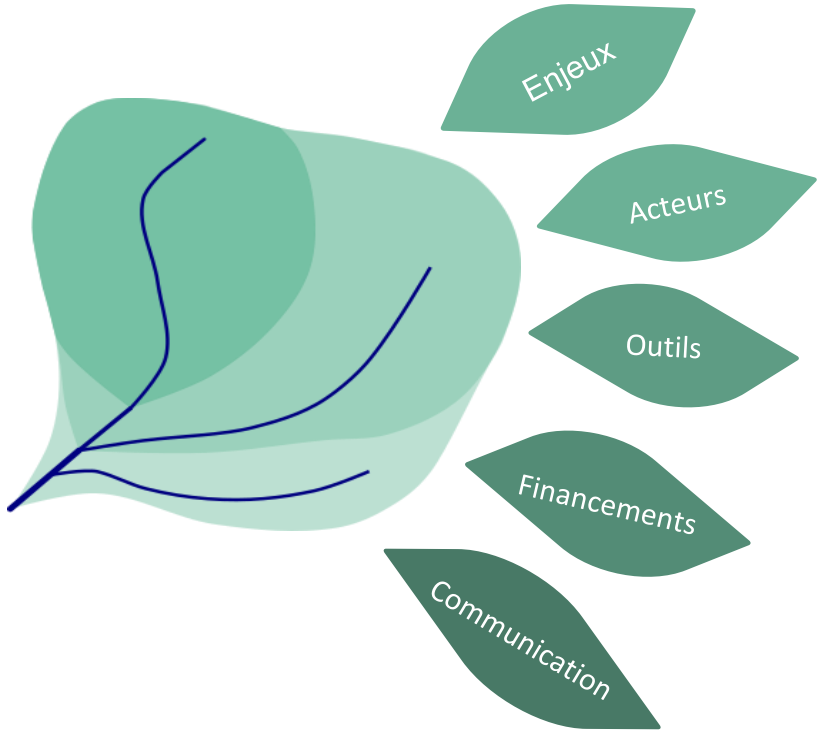

L'approche territoriale se concentre sur les éléments à prendre en compte pour conduire un projet de restauration de continuité écologique des cours d'eau, en considérant les **différentes échelles de territoire qu'il peut concerner** :

- au niveau du projet, local,
- au niveau du cours d'eau,
- au niveau du bassin versant,
- au niveau du grand bassin.

Cette approche peut être complétée par une appréhension du projet à des échelles non-hydrographiques, tels que le bassin de vie, l'EPCI à fiscalité propre, la commune ; prenant ainsi en compte le ou les impacts du ou des projets sur le territoire, dans une logique de transversalité (enjeux croisés).

Chaque projet de restauration touche à de multiples enjeux, acteurs et échelles à considérer. Il nécessite de s'appuyer sur un certain nombre d'outils existants, de définir des moyens techniques et financiers adaptés et d'établir une communication adéquate.

L'approche territoriale permet donc d'analyser les éléments clés de ces paramètres à connaître pour mener le projet.

Recommandations clés

- Inscrire le projet dans une **stratégie de reconquête du cours d'eau** au travers d'une **gestion intégrée et globale du cours d'eau.**
- Appréhender le projet aux **différentes échelles de territoire** pour se doter d'une **vision globale des enjeux** de continuité écologique et de toutes les composantes qu'elle peut toucher : valeurs environnementales et d'usages.
- Anticiper pour pouvoir s'inscrire dans un **temps long** de conduite du projet, nécessaire du fait de la multiplicité des enjeux, des échelles et des acteurs qu'il touche.
- En amont du projet, cerner la dimension de **dialogue et de concertation** avec les parties prenantes qui sera retenue aux différentes phases du projet et mise en œuvre sur les territoires concernés.
- S'appuyer sur la **gouvernance de l'eau existante sur le bassin** pour créer les lieux d'échanges et de co-construction sur la reconquête de l'état écologique des cours d'eau. Importance de l'interconnaissance des enjeux et intérêts de chaque partie prenante.
- Viser dans la mesure du possible, un financement à hauteur de 100% du coût du projet, ce dès lors que les **mesures mises en place apportent pleinement les réponses aux objectifs de restauration de la continuité écologique** du cours d'eau et des milieux.

Approche territoriale : Enjeux généraux

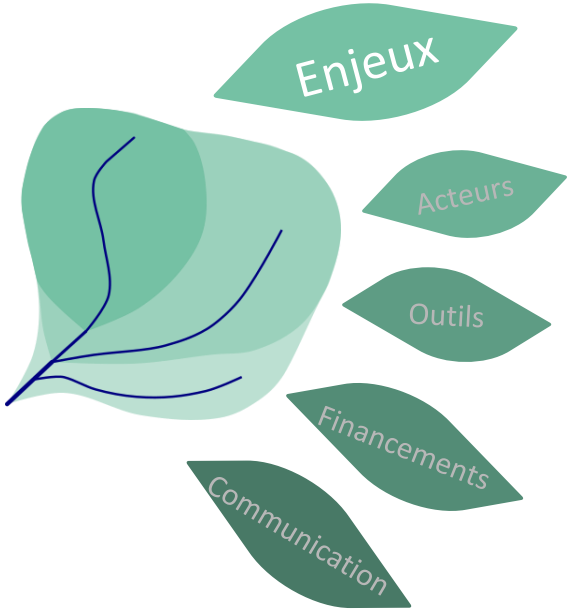

De quoi parle t-on ?

La continuité écologique est définie comme la libre circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments tout au long d'un cours d'eau.

La continuité écologique d'un cours d'eau, en sus de la dimension hydrologique, couvre également une dimension latérale en terme de continuité "verte" (ripisylves), qui entre en ligne de compte dans la conduite d'un projet ou son inscription dans une politique plus vaste.

Types d'ouvrages pouvant être concernés par des projets de restauration de la continuité écologique : tout ouvrage impactant le bon écoulement du cours d'eau et les milieux aquatiques, par exemple : radiers de pont ; buses ; passages à gué ; seuils ; barrages etc.

Contexte règlementaire

- Article R.214-1 du Code de l'environnement : Nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Note technique du 30 avril 2019 relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau
- Circulaire du 18 janvier 2013 relative à l'application des classements de cours d'eau en vue de leur préservation ou de la restauration de la continuité écologique
- Circulaire du 25 janvier 2010 relative à la mise en œuvre par l'Etat et des établissements publics d'un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau : référence aux listes de tronçons prioritaires établies par les services de l'État et reprise dans les SDAGE

Fiches juridiques sur l'intervention en cours d'eau

Site ressource sur les outils réglementaires

Approche territoriale : Enjeux généraux

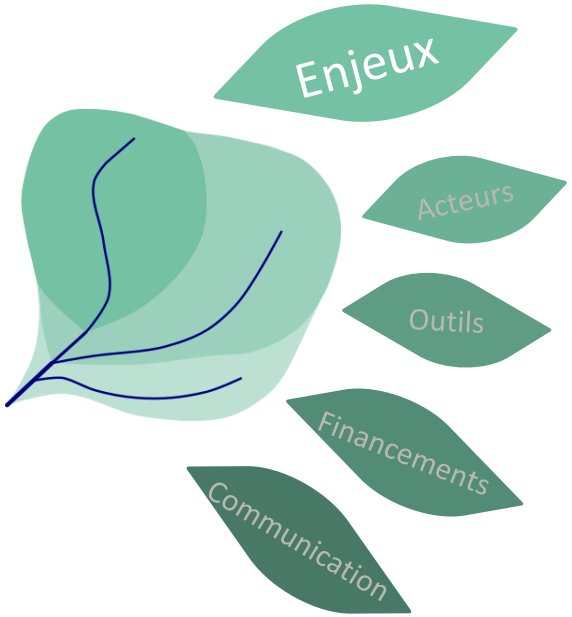

La place du projet dans le territoire

Appréhender le projet de restauration de la continuité écologique aux différentes échelles de territoire permet de se doter d'une **vision globale des enjeux de continuité écologique** et de toutes les composantes qu'elle peut toucher (qualité, étiage, ressource, usages énergétiques, patrimoniaux et sportifs…).

Il est nécessaire de porter cette vision avec une analyse des **valeurs environnementales mais aussi d'usages** : hydrologiques, biologiques, socio-économiques, énergétiques, patrimoniales.
La dimension **paysagère** du territoire peut aussi être un levier sur lequel s'appuyer pour aider à la projection.

Cette vision globale permet de définir le projet selon une approche de **solidarité de bassin amont-aval** et de l'articuler avec d'autres échelles (bassin de vie, intercommunalités…).
Elle permet aussi de s'assurer d'une garantie de l'**intérêt général du projet,** selon les enjeux d'une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques et les valeurs d'usages prises en compte.

Par cette vision, le projet et les actions mises en œuvre pourront s'inscrire dans une **stratégie de reconquête du cours d'eau au travers d'une gestion intégrée et globale**, prenant en compte les aspects de patrimoines naturel et paysager, mais aussi liés au bâti, au passé industriel…; faisant appel à la mémoire des lieux et à la dimension d'animation pour le faire vivre (*à l'exemple du contrat de rivière).*

Approche territoriale : Enjeux généraux

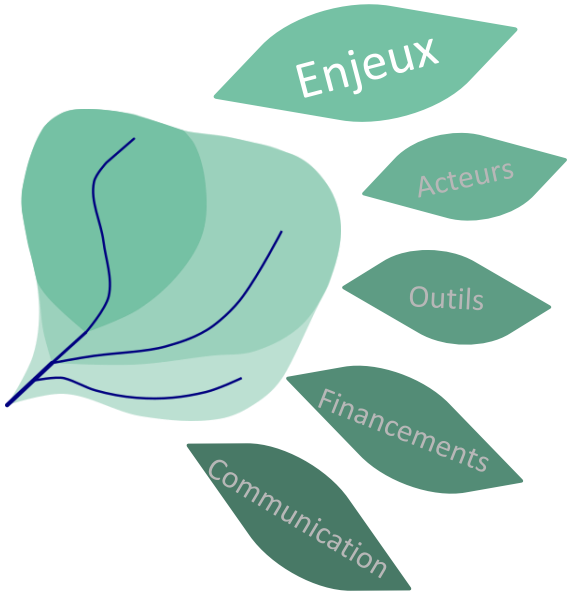

Les choix des tronçons

Des obligations réglementaires s'appliquent pour les ouvrages classés. Il doivent être aménagés en priorité. Consulter les listes de référence de tronçons prioritaires établies par les services de l'État et reprise dans les SDAGE.

Si le tronçon est non prioritaire, le choix des territoires puis des tronçons et ouvrages concernés doit être établi, en s'appuyant sur les objectifs d'une stratégie globale de reconquête du cours d'eau.

Il s'avère nécessaire d'avoir une connaissance et une compréhension du contexte propre à chacun des tronçons et de conduire les analyses - dont le taux d'efficacité de réponse aux objectifs - en considérant les différentes échelles au sein desquelles le tronçon s'inscrit.

Définition des objectifs

Les objectifs et moyens du projet seront déterminés **de façon proportionnée** au regard des obligations de résultats, du contexte et des enjeux du territoire. Le porteur de projet aura à assurer une transparence sur les objectifs, les enjeux et les moyens du projet.
Avant d'engager les étapes de mise en œuvre d'un projet, s'assurer du lien et de la concertation avec les décideurs locaux.

La concertation et le dialogue territorial, à considérer à toutes les échelles et tout au long du projet

Au sein d'un projet, noter que la **place du dialogue et du temps long** est à considérer dès sa phase amont. Il est essentiel d'identifier les moments et espaces clés d'une **concertation** pour limiter, voire éviter les situations de blocage en local. Dans le cas de situations plus complexes ou bloquées, non abordées dans cet outil, il est judicieux de faire appel à de la **médiation**.

Approche territoriale : Enjeux généraux

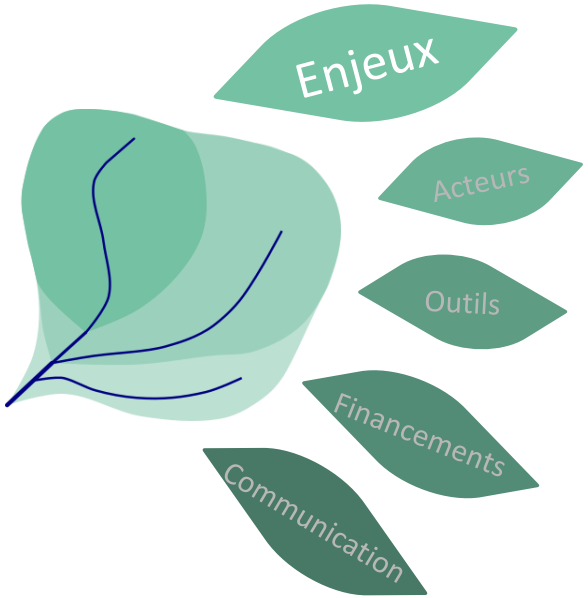

Ressources utiles

Extrait du glossaire des ressources

Centres de ressources

Trame verte et bleue, Centre de ressources pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue
Centre de ressources Cours d'eau - Le portail technique de l'OFB
Eau France
Gest'eau - La communauté des acteurs de gestion intégrée de l'eau

Cours d'eau, fonctionnement, restauration, valeurs d'usages

Améliorer l'état écologique des cours d'eau
Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau
Guide de mise en œuvre de la continuité écologique sur les cours d'eau
Guide pour l'élaboration de suivi d'opérations de restauration hydromorphologique en cours d'eau
Délimiter l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, introduction, parties 2.1 à 2.4, partie 4
Pourquoi restaurer ?
La continuité écologique des cours d'eau - Guide des bonnes pratiques, partie II, IV
Guide technique d'aide aux gestionnaires et propriétaires d'ouvrages hydrauliques
Restauration physique des cours d'eau - Des étapes et des outils, pages 8 à 13
Guide d'aide à la rédaction du règlement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
La continuité écologique, conciliation entre réglementation et usages
Les bénéfices de la restauration des cours d'eau : les élus témoignent

Dimension territoriale

Inscrire le projet de restauration dans une démarche territoriale
Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)
Solidarité : Accompagner la politique de restauration physique des cours d'eau

Approche territoriale : Enjeux généraux

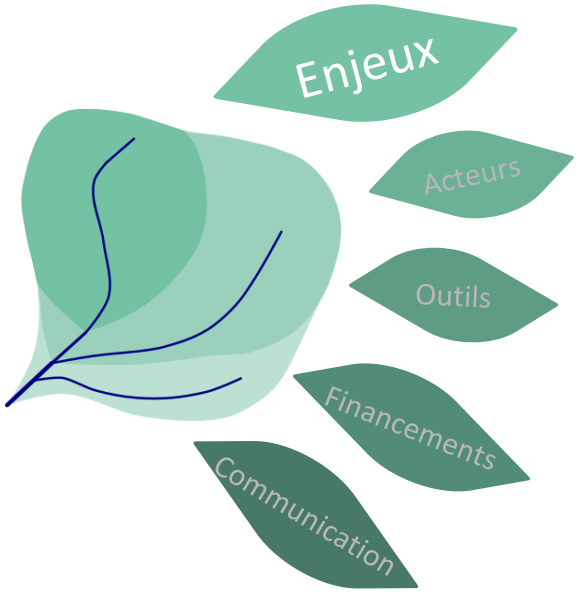

Ressources utiles

Extrait du glossaire des ressources

Accompagnement, dialogue, concertation

Accompagner la politique de restauration physique des cours d'eau
Guide pratique de l'accompagnement - Osons Agir
Écologie - De la sensibilisation aux changement de comportement
État des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques
Guide de concertation territoriale et de facilitation
Motiver les élus à mieux prendre en compte la TVB, au-delà des obligations réglementaires
Pratiques participatives et gestion de l'eau : un état des lieux, pages 18, 19, 20
Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, partie 1
Délimiter l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, parties 1.5 et 3.7
[Vidéo] : La continuité écologique des cours d'eau en PACA / Restitution de la journée du 26 juin 2017 organisée par le RRGMA
Intérêt général : Pratiques participatives et gestion de l'eau : un état des lieux
Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, partie 2
Continuité écologique - Bassin versant de Vilaine Amont

Présence d'ouvrages

Concilier la continuité écologique des cours d'eau avec la préservation des moulins patrimoniaux, la très petite hydroélectricité et les autres usages, partie 1
Guide à l'attention des propriétaires de moulins, partie 3
Guide passes à poissons, partie I
Pour une analyse de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques des ouvrages hydrauliques et de leurs annexes
Les dispositifs de franchissements d'ouvrages, Cahiers techniques, FFCK
Tronçons prioritaires/à impliquer : Guide de mise en œuvre de la continuité écologique sur les cours d'eau

Approche territoriale : Acteurs

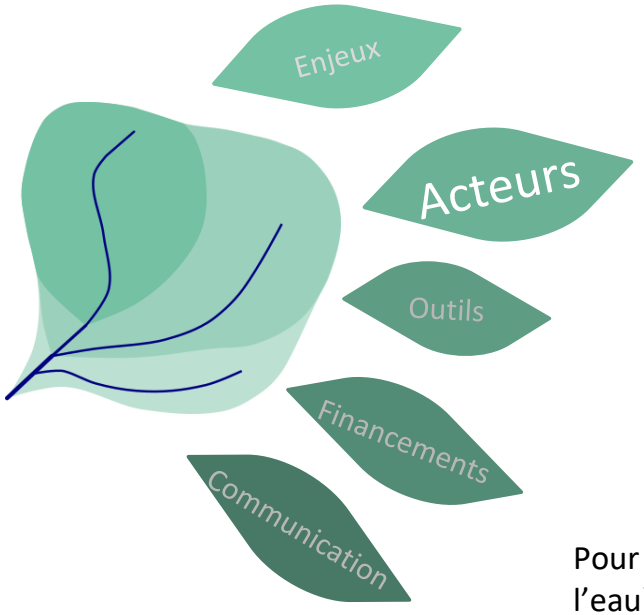

Porteur de projet

La collectivité ou le groupement de collectivités peuvent être amenés à être maître d'ouvrage d'un projet visant à la restauration de la continuité écologique et nécessitant l'intervention sur différents types d'ouvrages.

Gouvernance

Les acteurs du territoire sont multiples et sont amenés à faire partie de **l'écosystème du projet.** La question de la **gouvernance** d'un projet de restauration des continuités écologiques est donc **cruciale**.

Elle nécessitera pour le porteur de projet de **déterminer, en amont du projet : la composition, l'animation, le processus de décision**. En première étape : identification des acteurs, des parties prenantes, de leur place, de leur(s) rôle(s) et interactions à toutes les échelles de territoire, dans le temps du projet touchant aux usages du cours d'eau.

Pour la constituer, s'appuyer sur la **gouvernance de l'eau existante sur le bassin** – SOCLE (Stratégie de la gouvernance locale de l'eau), CLE en tant que lieux d'échanges et de co-construction adaptés pour aborder les projets de restauration de la continuité - et les autres échelles transversales du territoire concernées par le projet.

Cette instance peut s'appuyer sur une équipe projet, l'ensemble constituant un « comité de pilotage », complété d'un « comité technique » si besoin (consulter la partie Approche temporelle).

S'assurer de l'animation du projet par un acteur prenant un **positionnement d'aide à la concertation**. Les acteurs publics (EPCI, EPTB et syndicats de bassin, PNR) mais aussi certaines associations peuvent jouer un rôle de relais et d'appui pour mener la concertation.

Les actions de concertation pourront être enclenchées à différents moments du projet. Celles-ci auront une forme et un impact différent sur le projet selon le moment où elles sont enclenchées *(consulter la partie Approche temporelle).*

Compétence Gemapi (Fiche juridique n°3)

Approche territoriale : Acteurs

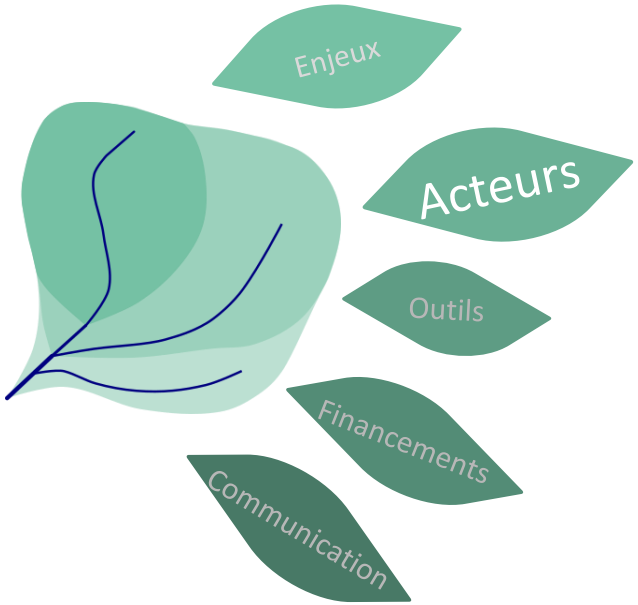

→ Associer les membres de la CLE, pluriels et représentatifs, à des sous commissions, en phase amont du projet
→ Approcher les acteurs concernés par l'enjeu de continuité aux différentes échelles territoriales, si non présents au sein de la CLE
→ Rencontrer les élus du territoire, prioritairement ceux concernés par le projet, en phase amont du projet
→ Importance de l'interconnaissance des enjeux et intérêts de chaque partie prenante
→ Importance de maintenir la représentation et la participation des acteurs dans le temps du projet, de façon adaptée selon le rôle qu'ils y tiennent.

Agences de l'eau
Office Français de la Biodiversité
Services déconcentrés de l'Etat

CLE / comités de bassin
Intercommunalités / EPCI gémapien
Syndicats de rivière, EPAGE, EPTB
Acteurs agricoles
PNR

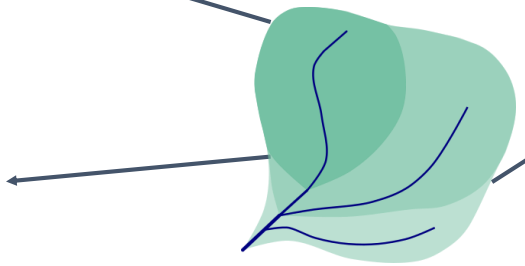

Elus locaux
Collectivités
Représentants des usagers
Associations / ONG
Associations des Riverains et des Propriétaires des moulins
Agriculteurs
Pêcheurs
Propriétaires
Grand public
Industriels

Approche territoriale : Acteurs

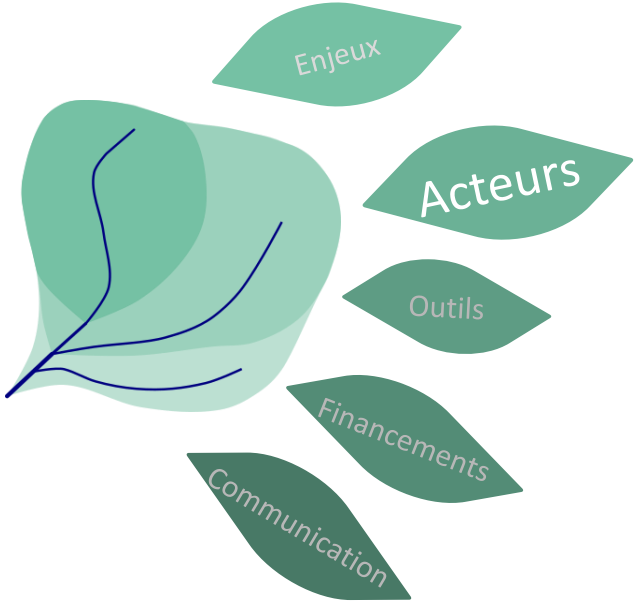

Ressources utiles

Extrait du glossaire des ressources

Retrouvez la liste non exhaustive des acteurs dans le Glossaire et le Tableau des ressources, associés à cet outil.

Gouvernance

Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau
Guide de mise en œuvre de la continuité écologique sur les cours d'eau, parties 3.1 à 3.3
Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir, étape 2, 5
Inscrire le projet de restauration dans une démarche territoriale, page 4
Faire de l'action publique une action collective (...)
État des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques, partie 3
Socle : site ressource Gesteau

Compétence GEMAPI

En savoir plus

Implication des acteurs

Motiver les élus à mieux prendre en compte la TVB, au-delà des obligations réglementaires (...)
Comment engager les élus en faveur de la biodiversité - Des outils concrets de sensibilisation
Comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau - Retours d'expériences de Parcs Naturels Régionaux, partie 1.5
Écologie - De la sensibilisation aux changement de comportement
État des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques, partie 3
Guide de mise en œuvre de la continuité écologique sur les cours d'eau, parties 3.1 à 3.3
Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, page 42

Accompagnement, dialogue, concertation

Guide de concertation territoriale et de facilitation
Pratiques participatives et gestion de l'eau : un état des lieux, page 32
Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, partie 3

Approche territoriale : Outils

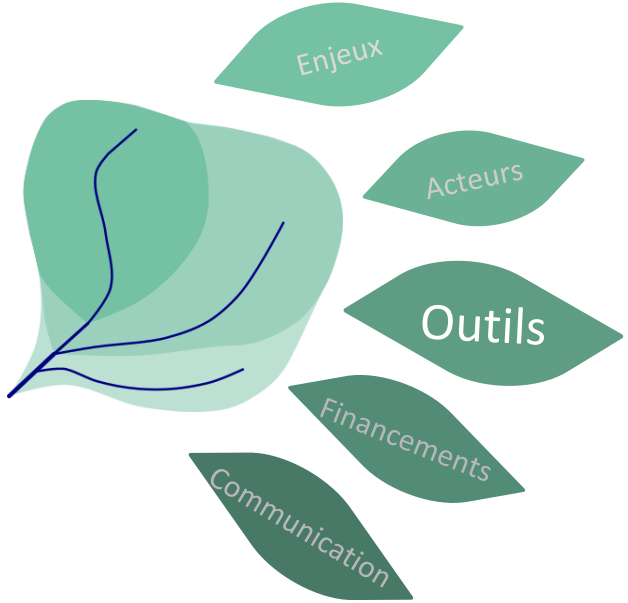

A toute échelle et dans le temps
S'assurer de la pérennité du dispositif mis en place et de la bonne articulation entre les outils financiers et de planification.

S'appuyer sur des outils tels que :

à l'échelle du district hydrographique :

- SDAGE, notamment de la stratégie de la gouvernance de l'eau
- Temps de formations, retours d'expérience, visites
- Réseaux d'acteurs

à l'échelle du bassin-versant :

- SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau)
- CLE (Commission locale de l'eau)
- Les outils de planification liés à l'urbanisme et l'aménagement (PLU, SCoT…)
- Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI)
- Projets territoriaux
- Contrats de rivière et Contrats territoriaux milieux aquatiques
- Diagnostic partagé, diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs (DTSEA)
- Données socio-économiques
- Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI)
- Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

à l'échelle du cours d'eau :

- Espaces d'échanges de retours d'expériences entre maîtres d'ouvrage
- Espaces de dialogue avec les populations (réunions publiques, cafés-débats…)
- Se référer aux outils sus-cités concernant les cours d'eau d'un territoire (Contrats de rivière, Plagepomi, PDPG…)

Une articulation entre ces différents outils est nécessaire afin que le projet de restauration de la continuité écologique s'inscrive en cohérence avec les enjeux eau & socio-économiques du territoire.

Les outils réglementaires qui s'appliquent à la conduite de projet sont référencés dans les ressources.

Approche territoriale : Outils

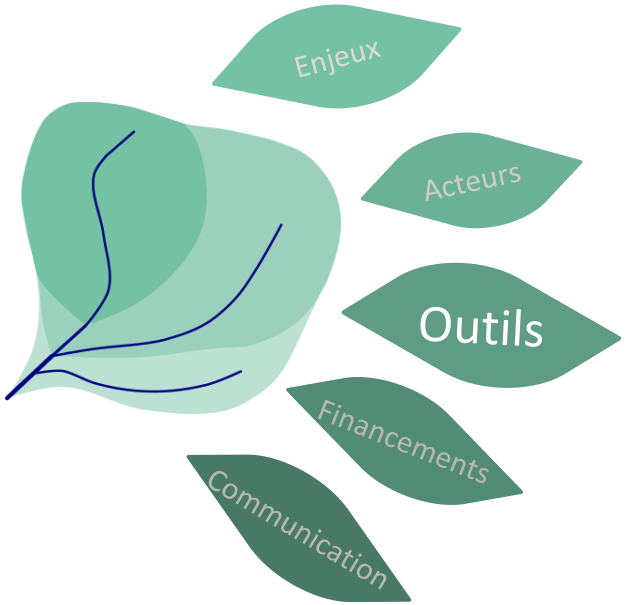

Les SDAGE

Consulter les informations sur les SDAGE.

Les SAGE : exemples

Consulter deux exemples de SAGE : SAGE Cher aval, SAGE Vienne

La Commission Locale de l'Eau : exemple de la CLE du SAGE Adour Amont

Consulter l'exemple de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Adour Amont.

Approche territoriale : Outils

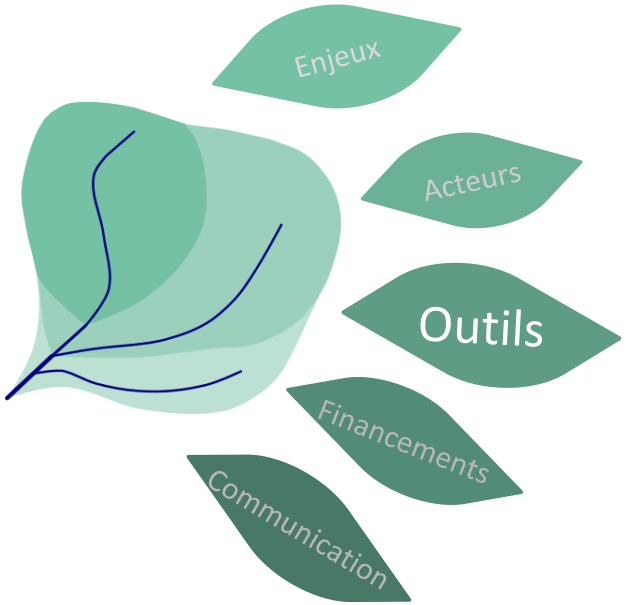

Ressources utiles

Extrait du glossaire des ressources

Outils

Restauration de la continuité écologique, quels sont les outils ?
SDAGE
SAGE
Guide d'aide à la rédaction du règlement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
SOCLE (schéma de la gouvernance locale de l'eau)
Commission locale de l'eau
Contrats de rivière
Quels sont les autres outils existants ? - Gest'eau
Diagnostic partagé, diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs (DTSEA)
Restauration physique des cours d'eau - Des étapes et des outils, pages 14 à 18, 23 à 26

Guide sur les questions réglementaires

Document d'aide à la constitution d'un dossier réglementaire IOTA dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel des cours d'eau et des milieux aquatiques
Guide pour la rédaction d'un dossier loi sur l'eau
Guide d'aide à la rédaction du règlement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
Continuité écologique des cours d'eau - Approche foncière et réglementaire

Données socio-économiques

Faire de l'action publique une action collective (...)
Données INSEE
Légifrance - Le service public de la diffusion du droit
Restauration physique des cours d'eau - Des étapes et des outils, pages 2 à 7
Liste des SAGE identifiés nécessaires - Gest'eau

Espaces d'échange/de dialogue

Guide de concertation territoriale et de facilitation
Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, pages 46, 47

Approche territoriale : Financements

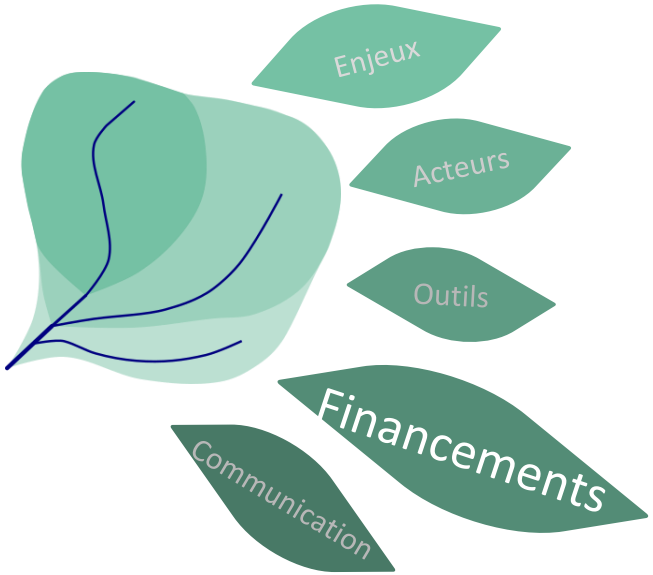

La question financière se pose en quatre approches :

> le financement du projet de restauration de la continuité écologique :

Solliciter des subventions auprès de bailleurs intervenant à différentes échelles (Agence de l'eau, Région, Département, Syndicat de rivière, Association de pêche, voire Fonds européens) **en visant, dans la mesure du possible**, un **financement à hauteur de 100% du coût du projet**, dès lors que celui-ci répond aux **objectifs prioritaires d'intérêt général liés à la restauration de la continuité.**

A noter qu'en cas de conciliation d'usages autorisés sur certains tronçons, viser une répartition de financement publics/privés proportionnés aux objectifs couverts en terme d'investissements pour des aménagements et l'entretien.
En terme de modalités d'intervention de la collectivité, se référer aux fiches juridiques associées à l'outil.

Pour le propriétaire d'ouvrage, le financement du projet se conjugue à l'approche technico-économique de son équipement qu'il étudie en parallèle en vue d'exploiter la force motrice de l'eau.

> les coûts à inclure dans le projet en sus des travaux en eux-mêmes ; ceux notamment liés :

- au choix d'engager une démarche de concertation autour du projet et de dialogue avec les parties prenantes,
- à la communication.

> la plus-value pour un engagement à l'échelle locale :

- opportunité de financement, non transférable à un autre projet,
- intérêt général du projet, lequel peut à court et moyen termes introduire du lien entre bénéfices écologiques et bénéfices sociaux.

> le temps long :

Les projets demandent du temps dans leur définition et leur mise en œuvre. Ce temps long est à prendre en compte pour les projections budgétaires et financières mais aussi pour le respect des délais réglementaires. Les fonds mobilisables ou les taux d'aide peuvent aussi évoluer dans le temps.

Approche territoriale : Financements

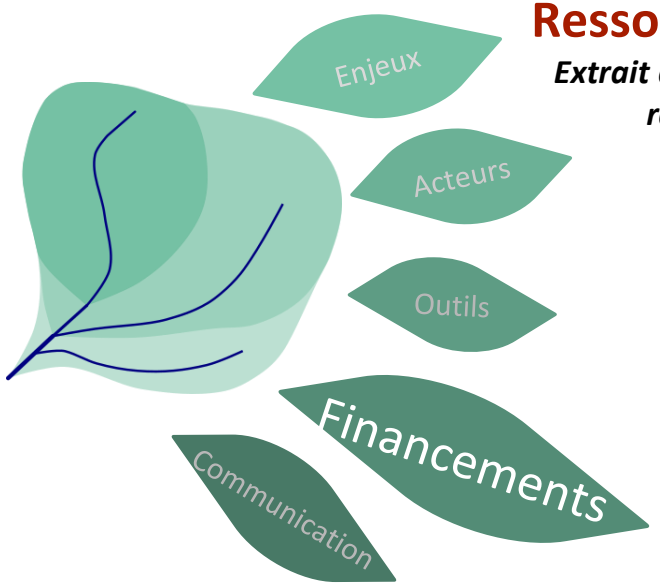

Ressources utiles

Extrait du glossaire des ressources

Repères pour les aspects financiers et budgétaires du projet

La continuité écologique des cours d'eau - Guide des bonnes pratiques, partie VI
Restauration physique des cours d'eau - Des étapes et des outils, pages 27 à 33
Continuité écologique des cours d'eau - Approche foncière et réglementaire
Coûts de restauration hydromorphologique des cours d'eau
Concilier la continuité écologique des cours d'eau avec la préservation des moulins patrimoniaux, la très petite hydroélectricité et les autres usages, partie 6

Restauration du bassin de la Claise Tourangelle par la communauté de communes de Loche Sud Touraine

Consulter le retour d'expérience de mise en œuvre de ce projet en deux phases de programme.

Restauration du seuil de l'Abbaye de Fontgombault

Consulter le retour d'expérience de ce projet, dont les travaux d'1,5 M€ ont été financés par l'Abbaye.

Abaissement du barrage à aiguilles et rivière de contournement à Civray-de-Touraine

Consulter le retour d'expérience sur le projet.

Approche territoriale : Communication

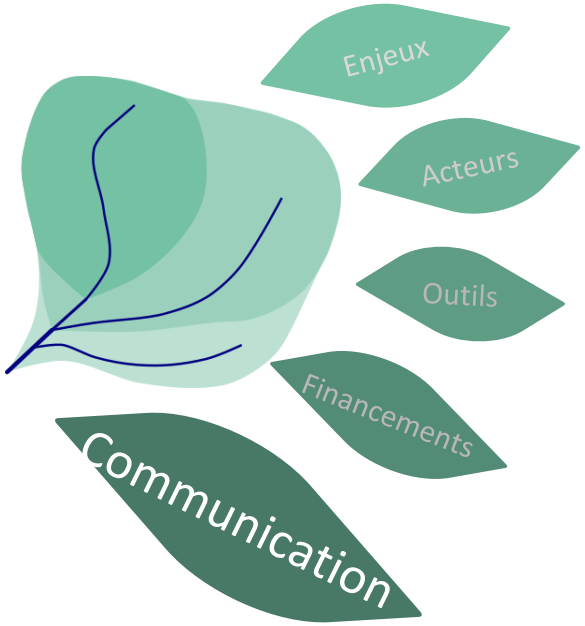

Prévoir une communication adaptée

La communication constitue **une composante à mener en continu**. Pour mener à bien son action de communication et toucher les publics cibles, il est nécessaire d'**adapter la pédagogie** et les **éléments de langage** employés pour communiquer sur le projet, selon le public auquel on s'adresse et l'échelle sur laquelle on s'appuie.

S'appuyer sur l'échelle du bassin versant permet d'offrir une vision globale des enjeux et des acteurs. C'est une bonne échelle pour communiquer selon une approche de solidarité de bassin, rendre accessibles les différents enjeux et illustrer ses propos.

Au delà des actions de communication, il est particulièrement pertinent **d'initier et proposer des espaces publics d'interaction et de dialogue** en coopération avec les communes - particulièrement à l'échelle du cours d'eau *(élément d'identité du lieu de vie ou d'activité)* - et/ou l'EPCI à fiscalité propre - pour faciliter l'articulation et l'intégration des enjeux de restauration des continuités écologiques avec les enjeux d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Ces actions collectives complètent les **rencontres individuelles informelles,** à déclencher et entretenir régulièrement, souvent sur le terrain.

Budget et **temps dédiés à la communication** à prévoir, organisée à fréquence régulière et sur un temps long.

Exemples d'actions de communication sur lesquelles s'appuyer : organisation d'événements, mise en place d'actions de sensibilisation, organisation de chantiers participatifs d'entretien, lancement d'une enquête sur la perception de la rivière...

Approche territoriale : Communication

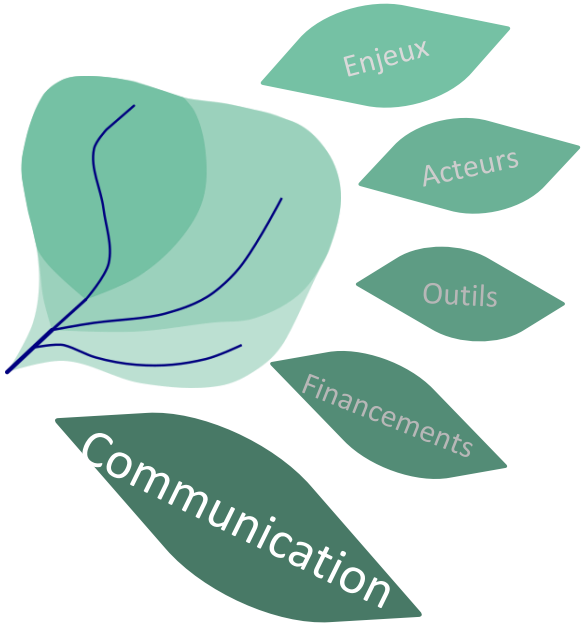

Ressources utiles

Extrait du glossaire des ressources

Communiquer

Guide de concertation territoriale et de facilitation
Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir
Inscrire le projet de restauration dans une démarche territoriale
Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, parties 1, 3
Un centre national pour favoriser la restauration des rivières
Les cafés-débat du projet de territoire Adour amont - Résultats de cette étape introductive de la concertation citoyenne
8è rencontre de l'hydroélectricité
Continuité écologique des cours d'eau - Frapna Ardèche

Motiver, faire participer

Motiver les élus à mieux prendre en compte la TVB, au-delà des obligations réglementaires - Préconisations psychosociales pour une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les territoires
Charte de la Vallée de la Dordogne
Comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau - Retours d'expériences de Parcs Naturels Régionaux
État des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques, partie 4, 5
Faire de l'action publique une action collective : expertise et concertation pour la mise en œuvre des continuités écologiques sur les rivières périurbaines, conclusion A
Les cafés-débat du projet de territoire Adour amont - Résultats de cette étape introductive de la concertation citoyenne

Accompagner les changements

Écologie - De la sensibilisation aux changement de comportement
Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir
Sensibiliser pour engager

Approche temporelle

L'approche temporelle est plus particulièrement axée sur les enjeux de **gouvernance** et de **concertation** au sein d'un projet de restauration de la continuité écologique, à considérer aux différentes étapes qui le composent.

Elle est découpée en quatre principales phases :

- la constitution de la gouvernance,
- l'avant projet,
- le projet et,
- les travaux et après-travaux.

Cette approche met également en exergue les différents paramètres à prendre en compte, tels que les acteurs concernés, la communication ou les moyens humains et techniques à mobiliser, pour une conduite de projet.

Important : Les éléments de l'approche temporelle cités ci-contre sont propres au présent outil et n'ont pas de lien avec les missions confiées par le maître d'ouvrage public à la maîtrise d'œuvre privée.

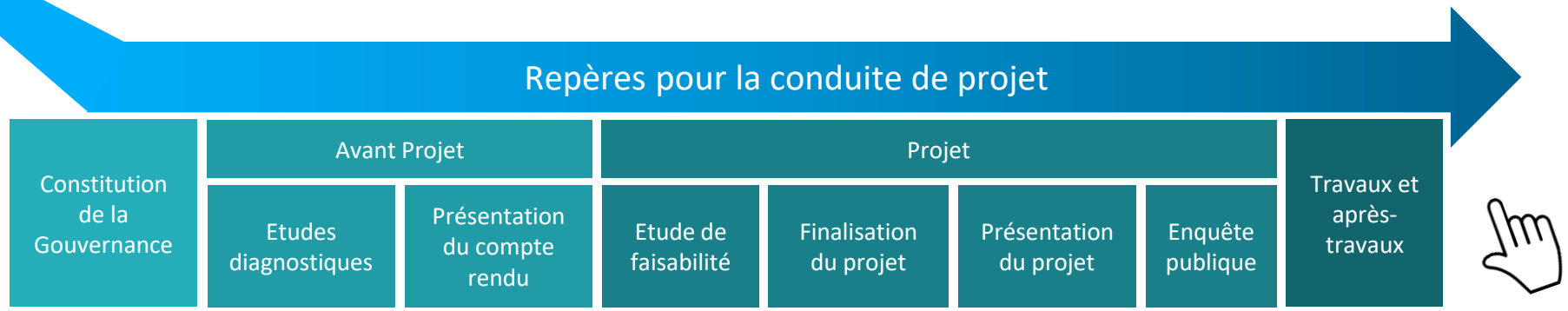

Recommandations clés

Penser à la stratégie de communication et de concertation dès l'avant-projet et jusqu'à l'après-travaux :

- à quel moment l'initier, quels acteurs cibler, qui pour la conduire ?
- **proportionner** la concertation à l'ampleur du projet, aux enjeux qu'il couvre et au volume de la population concernée,
- prendre en compte le **temps nécessaire** : la sensibilisation aux enjeux environnementaux et l'acceptation d'un projet de restauration prennent du temps,
- identifier les **possibles appuis** et **personnes ressources** (comme des **élus** qui connaissent bien leur territoire et sont connus de leurs habitants),
- travailler **séparément avec les personnes opposées** au projet, et si nécessaire, faire appel à de la médiation,
- identifier **les propriétaires** concernés par le projet, et réfléchir à la période la plus opportune pour les approcher.

Être clairs sur les objectifs et les marges de manœuvre :

- selon la phase du projet où elle considérée, une démarche de concertation prend plusieurs formes : de **l'information**, à la **co-construction,** en passant par la **communication**,
- en fonction du contexte, la **concertation** peut s'envisager avec le **grand public,** voire être **restreinte à certains groupes spécifiques,**
- s'**assurer de la bonne compréhension du projet,**
- **diversifier les supports** d'information et formes de communication.

Être attentifs aux enjeux socio-économiques (et leurs acteurs) :

- considérer les **valeurs d'usage et les perceptions** du cours d'eau et de ses berges par la population et,
- souligner la **valeur ajoutée du projet du point de vue des volets environnementaux, humains et sociaux**

Construire une relation de confiance au fil du temps :

- **être présent sur site**,
- se préparer à répondre aux **craintes** ,
- **adapter la posture de porteur de projet** dont la mission est **d'écouter tout le monde, sans privilégier personne.**

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Qui associer ?

Communication

Contexte juridique

Ressources

En amont de l'avant-projet, il y a lieu de déterminer la gouvernance du projet qui sera adaptée au projet, au regard de ses ambitions et objectifs (comité de pilotage du projet).

La concertation et l'appropriation du projet avec les acteurs du territoire ne se limitent pas au temps de sa réalisation.

La constitution de la gouvernance est un élément déterminant quant à la place et la forme que prendra la concertation tout au long du projet. Elle dépend de chaque projet en fonction du contexte et des enjeux visés. Néanmoins, certains éléments sont à avoir en tête :

- afin de pouvoir répondre aux objectifs d'échanges et de dialogue, veiller à adapter cette gouvernance en nombre de participants, en représentativité et en légitimité,
- voir à compléter d'un **« comité technique » plus large**, ou de **rencontres spécifiques et en bilatéral** (avec les différents élus du territoire, avec les propriétaires...), pour échanger sur les étapes du projet,
- pour intégrer l'ensemble des enjeux (eau, aménagement, socio-économiques), s'appuyer sur les outils de planification (SOCLE, SAGE, SCOT, PLU(i)).

Composition COTECH et COPIL

Consulter les exemples sur le dimensionnement et le fonctionnement de COTECH et COPIL

Maintenir les mêmes acteurs dans le temps du projet permet de préserver le dialogue, tant au niveau de la maîtrise d'ouvrage de projet qu'au niveau des services déconcentrés de l'Etat.

Penser dès l'amont du projet à la **stratégie de communication et de concertation** : à quel moment, quels acteurs cibler et qui va la conduire ?

Approche temporelle

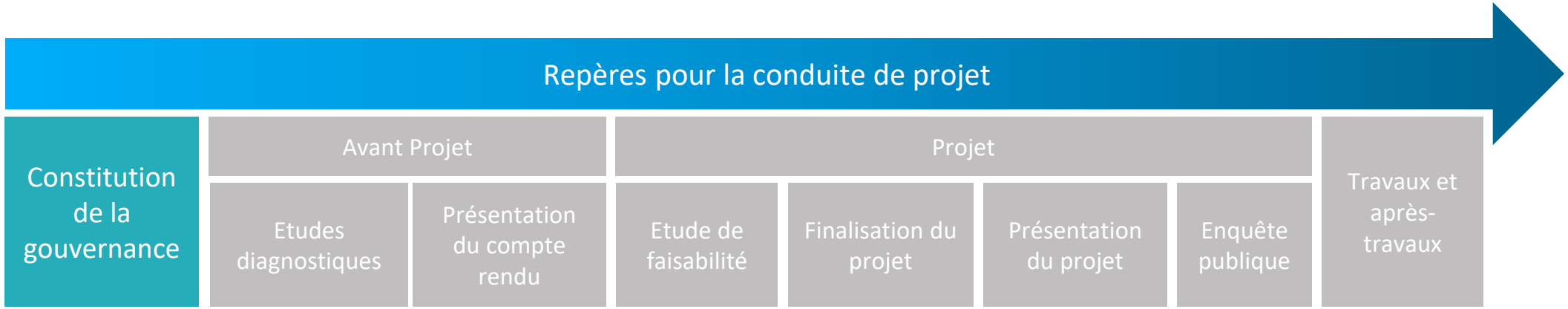

Recommandations

Qui associer ?

Communication

Contexte juridique

Ressources

S'appuyer sur les instances des outils de planification (SOCLE, SAGE, SCOT, PLU(i)). Leur appropriation par tous les acteurs, prend alors tout son sens.
Identifier **les propriétaires** concernés par le projet, et réfléchir à la période la plus opportune pour les approcher.
Prendre contact très en amont avec **les élus directement concernés** par l'étude et puis par le projet et les maintenir mobilisés pendant tout le processus, en prenant en compte le temps politique (projet/mandat).

ZOOM sur les élus

- Les informer et leur présenter le contexte de l'étude en expliquant les raisons de cette opération, comment et dans quel but ?
- Etudier dans quelle mesure la commune aurait un intérêt à acquérir les parcelles sur lesquelles se situe le projet.
- S'informer quant aux idées des élus concernant l'aménagement de ce lieu, quels sont les projets communaux en gestation ?
- Échanger sur la connaissance du territoire : les élus peuvent aider à connaître les propriétaires concernés et indiquer des éléments à prendre en compte lors des études.
- Proposer leur implication. A noter que selon les projets et les contextes locaux, il peut être retenu d'informer les maires régulièrement, par l'intermédiaire du maître d'ouvrage ou lors de réunions spécifiques par exemple, sans qu'ils soient présents dans le comité de pilotage.

Associations : à cette phase, il est opportun d'inviter les associations susceptibles d'être intéressées à une co-construction du projet.
Autres collectivités : si le territoire affecté par le projet dépasse le territoire d'une seule collectivité, il est nécessaire de prendre contact avec les autres collectivités concernées et d'engager une co-construction avec celles-ci.

Approche temporelle

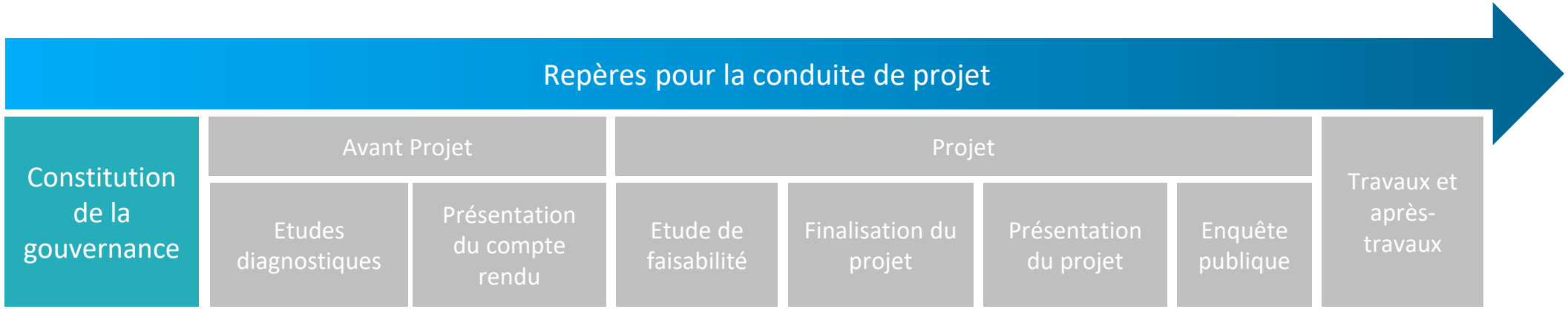

Recommandations

Qui associer

Communication

Contexte juridique

Ressources

Penser dès l'amont du projet à la **stratégie de communication et de concertation** : à quel moment, quels acteurs cibler et qui va la conduire ?

L'identification des acteurs, leur **sensibilisation** jusqu'à leur **mobilisation** doivent être conduit en amont, et être accompagnés d'informations quant à l'atteinte des objectifs du projet *a posteriori*. Ce préalable permettra d'anticiper les potentiels conflits.

Expliquer les enjeux de biodiversité et les objectifs du projet de restauration. Expliquer les liens entre enjeux hydrauliques et écologiques de manière plus large pour proposer une image du projet compréhensible et intéressante en montrant que le projet s'inscrit dans une reconquête plus globale du cours d'eau. (*Par exemple, aborder les enjeux par un angle relatif à la qualité de l'eau et de l'eau potable), compréhensible et touchant à l'intérêt général, interpellant pour les décideurs mais aussi la population.)*

Prendre en compte le temps d'appropriation
La compréhension des enjeux n'est pas immédiate. Il faut se préparer à la nécessité de répéter ou reformuler les explications selon le besoin et selon le public. Il est préférable de respecter ce temps, qui peut nécessiter une à plusieurs années, plutôt que de créer des tensions qui peuvent aboutir à un blocage.

Des communes font état de mauvaise expérience lors de concertation complètement ouverte à la population, trouvant leur origine dans plusieurs facteurs :

- manque de connaissances techniques conduisant à des propositions infaisables,
- déviance à des fins politiques, aboutissant à un mouvement contre-productif,
- les plaintes et remarques conduisent à la démobilisation des citoyens.

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Qui associer

Communication

Contexte juridique

Ressources

Penser à différentes formes d'interactions

- Parler directement au Maire, présenter les grandes lignes du projet en Conseil municipal ;
- Mentionner les études dans les réunions de la CLE et inviter ceux qui s'y intéressent à collaborer;
- Proposer des réunions individuelles ou par petits groupes pour ceux qui souhaitent une explication plus détaillée ou plus vulgarisée
- Proposer des visites commentées sur le terrain et des visites d'autres travaux similaires déjà réalisées avec des techniciens de rivière, des écologues…

Restauration du bassin de la Claise Tourangelle par la communauté de communes de Loche Sud Touraine

Consulter le retour d'expérience du projet, ayant intégré des réunions publiques et consultation des acteurs.

Jeux de rôle au service de la concertation

Consulter le retour d'expérience sur l'utilisation de jeux de rôle pour mener la concertation.

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Qui associer

Communication

Contexte juridique

Ressources

- **Classement du cours d'eau en liste 1 ou 2** (Fiche juridique 1)

Au tout début du projet, il faut identifier si l'ouvrage ou le cours d'eau sur lequel on intervient est classé en liste 1 ou en liste 2. Les opérations réalisées (dérasement, arasement, dispositif de franchissement,…) et le taux des aides des agences de l'eau en dépendront.

- **Savoir si le cours d'eau est domanial ou non** (Fiche juridique 2)

Le caractère domanial ou non-domanial du cours d'eau détermine en grande partie les acteurs avec lesquels il faut se concerter. Dans un cours d'eau domanial, le principal interlocuteur de l'établissement public est généralement le propriétaire du domaine public fluvial. Dans un cours d'eau non-domanial, il convient d'obtenir l'accord des propriétaires riverains pour pouvoir intervenir sur un seuil ou pour aménager le cours d'eau.

- **Légitimer l'intervention de l'établissement public** (Fiche juridique 3)

L'établissement public a la légitimité d'intervenir : Ses statuts doivent indiquer qu'il détient la compétence GEMAPI, ou du moins la partie fonctionnelle lui permettant de réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique. Il faut également justifier d'un intérêt général ou d'une urgence particulière.

Enquête initiale

Consulter le retour d'expérience sur l'enquête initiale.

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Qui associer?

Communication

Contexte juridique

Ressources

Mobiliser les élus

- Comment engager les élus en faveur de la biodiversité - Des outils concrets de sensibilisation
- Motiver les élus à mieux prendre en compte la TVB, au-delà des obligations réglementaires
- Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau
- Inscrire le projet de restauration dans une démarche territoriale
- Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, page 26
- Délimiter l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, partie 1.3
- Un centre national pour favoriser la restauration des rivières, page 3
- Les cafés-débat du projet de territoire Adour amont - Résultats de cette étape introductive de la concertation citoyenne
- [Vidéo] : La continuité écologique des cours d'eau en PACA / Restitution de la journée du 26 juin 2017 organisée par le RRGMA

Sensibiliser et mobiliser les acteurs

- Écologie - De la sensibilisation aux changement de comportement
- Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir
- Guide de concertation territoriale et de facilitation
- État des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques
- Guide à l'attention des propriétaires de moulins
- Faire de l'action publique une action collective : expertise et concertation pour la mise en œuvre des continuités écologiques sur les rivières périurbaines
- Pratiques participatives et gestion de l'eau : un état des lieux, page 18
- Un centre national pour favoriser la restauration des rivières, page 4
- Les cafés-débat du projet de territoire Adour amont - Résultats de cette étape introductive de la concertation citoyenne
- Continuité écologique des cours d'eau - Frapna Ardèche

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Qui associer?

Communication

Contexte juridique

Ressources

Expliquer les enjeux

- Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau
- Comment engager les élus en faveur de la biodiversité - Des outils concrets de sensibilisation, page 14
- Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, partie 2
- Pourquoi restaurer ?
- Note du conseil scientifique - Éléments de réponse à certains arguments contradictoires sur le bien-fondé du maintien et de la restauration de la continuité écologique dans les cours d'eau
- Voies navigables et continuité écologique
- Note technique du 30 avril 2019 relative à la mise en oeuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau
- Restauration physique des cours d'eau - Des étapes et des outils
- Continuité écologique des cours d'eau - AFB
- Des rivières dynamiques, réservoirs de biodiversité
- La continuité écologique - Eaufrance
- Restauration de la continuité écologique - Fédération de pêche du 51
- Vidéos - La continuité écologique : nécessaire et possible ! - Veille Eau
- La qualité des rivières - Eaufrance
- La gestion, la protection et la restauration des cours d'eau - Eaufrance

Approche temporelle

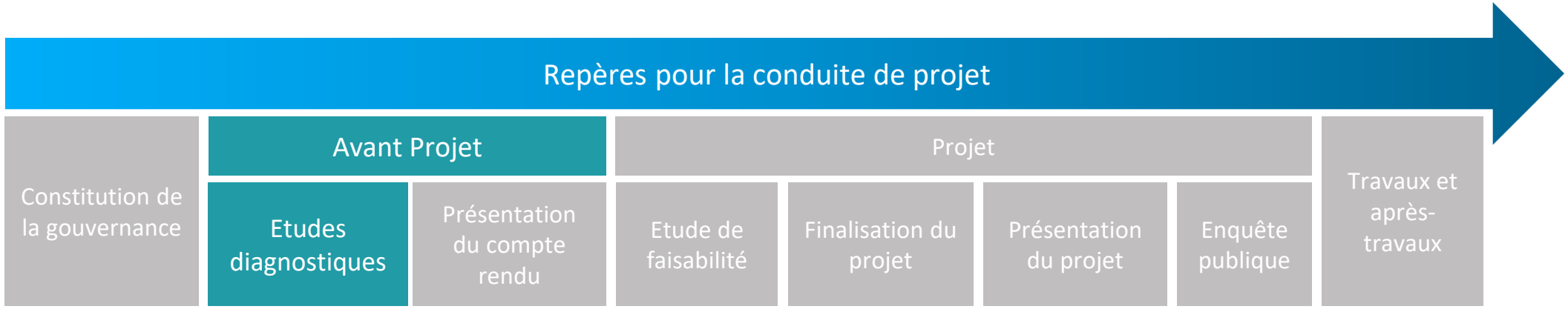

Recommandations
Equipe projet
Acteurs du territoire
Comprendre le territoire
Contexte juridique et règlementaire
Ressources

Maîtrise d'ouvrage privée ou publique

Lorsque le maître d'ouvrage est une personne privée ou publique (propriétaire de l'ouvrage), la définition du projet devra s'accompagner :

- d'une présentation claire des possibilités de financement (en visant, dans la mesure du possible 100%, notamment à l'appui de subventions de l'Agence de l'Eau, le Département, la Région, la Commune, le Syndicat.. et les fonds Européens),
- d'une préférence aux négociations amiables en cas d'acquisition foncière, malgré le temps que cela nécessite. Le recours à l'expropriation par DUP (s'il est possible) donnerait une image négative de la collectivité,
- d'une clarification des obligations de chacun en matière d'entretien ultérieur,
- d'un accompagnement des propriétaires dans les étapes suivantes,
- d'une valorisation de l'intérêt d'une acquisition de la propriété privée par une entité publique, et d'une communication en ce sens. Cela promeut son rôle de veiller aux biens communs.

Le maître d'ouvrage peut être accompagné sur les volets liés aux études réglementaires par une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Être plus particulièrement à l'écoute des propriétaires, auxquels une part du financement des travaux incomberait. Certains investissements nécessaires dépassent largement les moyens dont ils disposent, entraînant de véritables situations de détresse. Ils peuvent être amenés à se tourner vers une délégation de gestion.

Approche temporelle

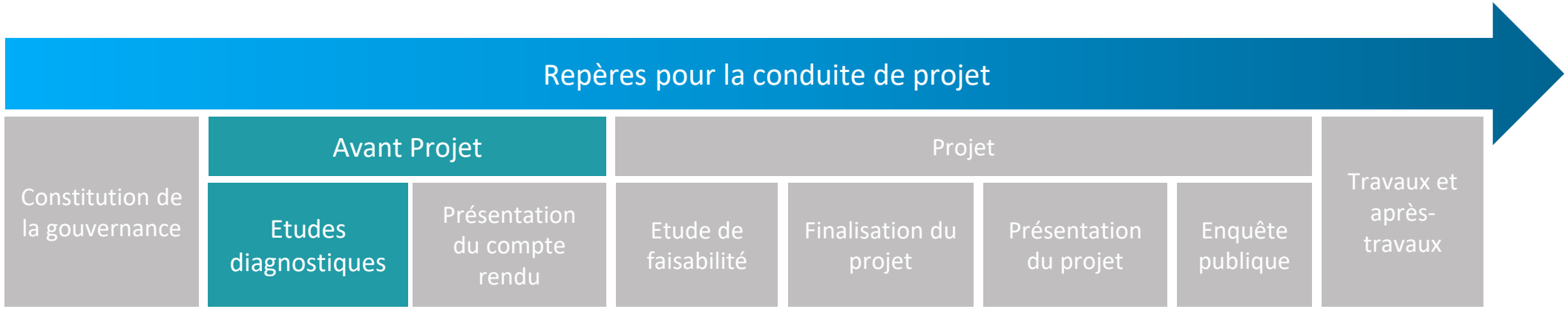

Recommandations

Equipe projet

Acteurs du territoire

Comprendre le territoire

Contexte juridique et réglementaire

Ressources

Fixer le **périmètre et le contenu** du diagnostic préalable au projet, en élargissant les questions à prendre en considération.

Si l'expertise porte sur les enjeux environnementaux en premier lieu, puisque les objectifs sont la restauration de la continuité écologique, il est toutefois recommandé d'**être attentif aux enjeux socio-économiques** du territoire dès cette phase.

Afin de **faciliter la concertation lors des phases suivantes,** il est important de connaître la population potentiellement affectée par le projet, en considérant ses valeurs d'usage et ses perceptions du cours d'eau et de ses berges.

L'accompagnement sur l'évolution des usages est important. Le projet peut amener à supprimer des usages, mais aussi à les adapter et donc conduire à des **changements de pratiques**.

Se référer au cadre réglementaire liées aux études (*Consulter l'onglet Ressources de cette partie*).

Approche temporelle

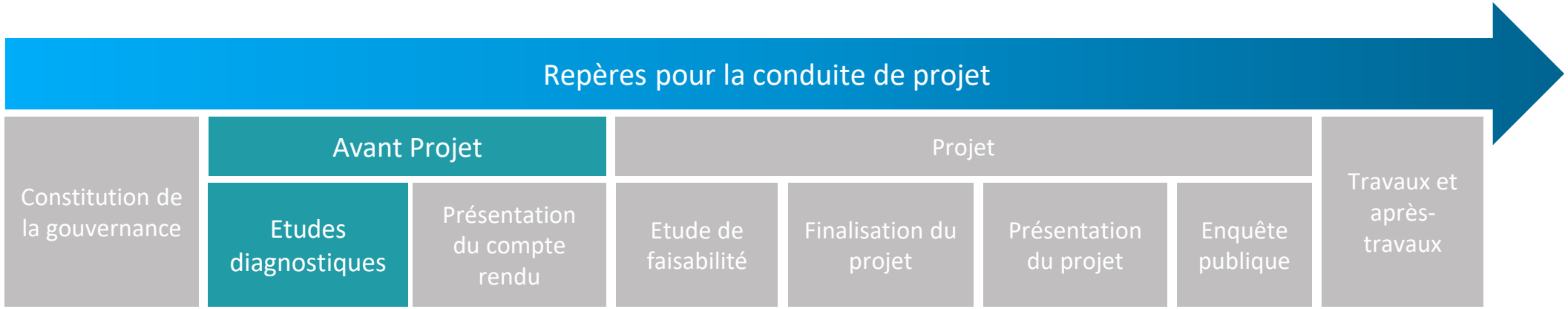

Au sein du diagnostic :

- étudier les sources potentielles de conflit,
- étudier la présence d'un patrimoine historique,
- mesurer l'attachement paysager,
- connaître la présence de l'agriculture,
- connaître la pratique d'activités sportives et de loisir,
- mesurer l'existence d'intérêts privés liés aux ouvrages publics,
- connaître et mesurer les intérêts privés liés aux ouvrages et l'exploitation de la force motrice,
- connaître l'histoire de la construction du barrage/seuil et celle des associations locales les plus actives pour sa préservation,
- en sus, cerner la résistance au changement.

Attention, de manière générale, au respect de la **propriété privée** vis-à-vis des propriétaires riverains tout au long du projet et dès la phase des études diagnostiques.

Fiches juridiques sur l'intervention en cours d'eau

Approche temporelle

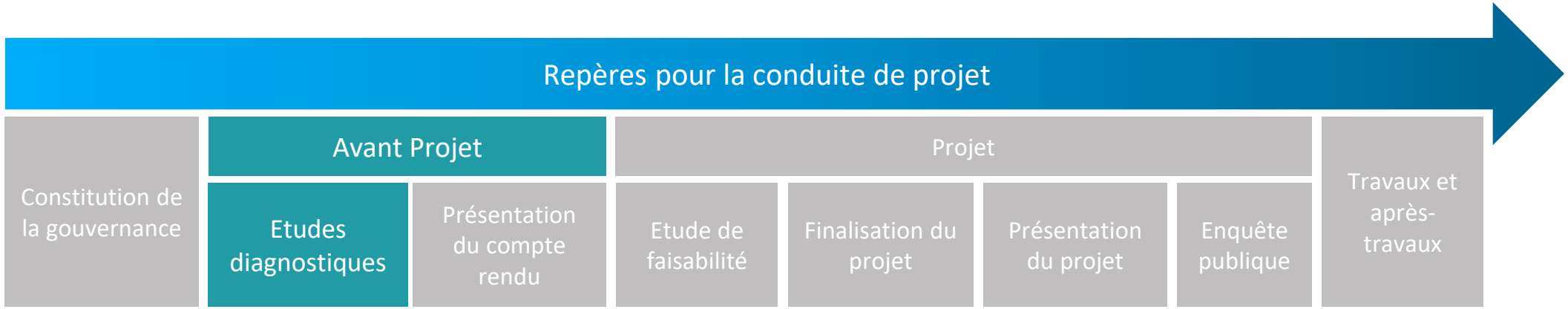

Recommandations

Equipe projet

Acteurs du territoire

Comprendre le territoire

Contexte juridique et réglementaire

Ressources

Dès cette phase d'étude, et selon les objectifs et moyens fixés par le projet, s'entourer des **compétences requises** en fonction de l'objet des études et de l'étape du projet à travers notamment d'une **équipe pluridisciplinaire**, qui comporte à la fois des **spécialistes et des généralistes**, soit à caractère pérenne ou par voie contractuelle par projet : écologues, paysagistes, ingénieurs agricoles, avocats spécialisés en droit de l'environnement, géographes, ingénieurs de territoire, artistes, architectes, spécialistes en communication, sociologues, anthropologues et économistes.

Notamment pour l'étude sociologique et pour la communication auprès de la population, le maître d'ouvrage peut :

- embaucher des stagiaires, pour cette mission spécifique
- proposer ces missions spécifiques à son département (ou service) de communication.
- s'associer les services d'un bureau ou d'un professionnel spécialisé.

Approche temporelle

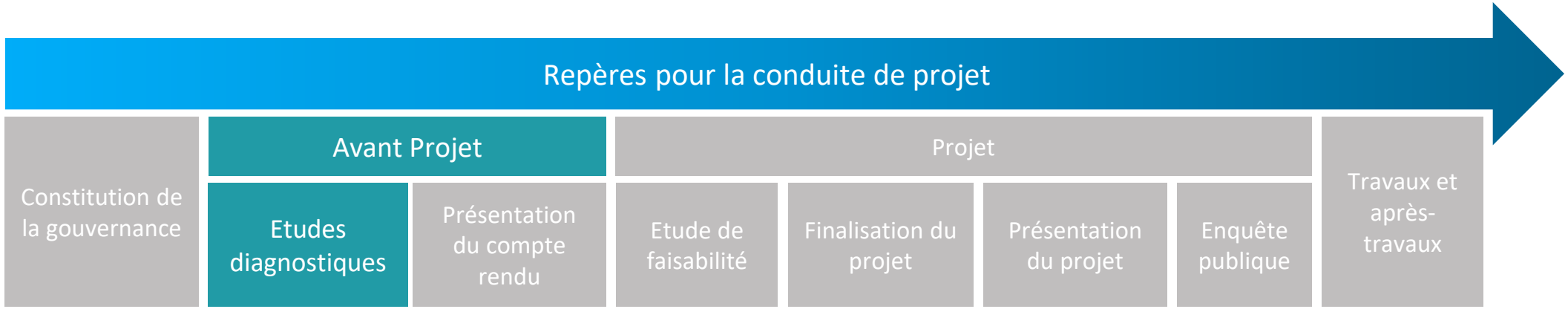

Recommandations

Equipe projet

Acteurs du territoire

Comprendre le territoire

Contexte juridique et réglementaire

Ressources

La phase d'étude diagnostique est l'occasion de bien identifier les différents acteurs du territoire qui sont concernés (réglementairement ou de fait) par le projet.

Services de l'Etat : par services de l'Etat, considérer tant les représentants du droit de l'environnement que de la culture, du sport, de l'agriculture….
Anticiper au mieux l'intégration des services de l'Etat dans la réflexion. Considérer leurs suggestions et éviter ainsi de se centrer sur des propositions qui seraient ensuite refusées. Ils peuvent ainsi être invités à co-construire le projet.

Membres de la CLE : les informer de l'intention d'engager une étude et en proposer leur coopération.

Parties prenantes : recenser toutes les associations présentes sur le territoire du projet (hors CLE) : des associations environnementalistes aux associations de riverains ; Identifier les propriétaires riverains ; Identifier les agriculteurs et leurs représentants ; Identifier les représentants des activités sportives et leurs fédérations délégataires.
Au sein des parties prenantes, identifier les potentiels appuis et commencer à les associer ; ou de potentiels sources de conflit et de commencer à réfléchir à leur résolution.

Population : étudier ses valeurs d'usages et ses perceptions du cours d'eau et ses berges. Par population, sont visés les habitants non directement concernés par le projet.

Financeurs : Région, Département, Agence d'eau, voire des structures porteuses des fonds européens.

Approche temporelle

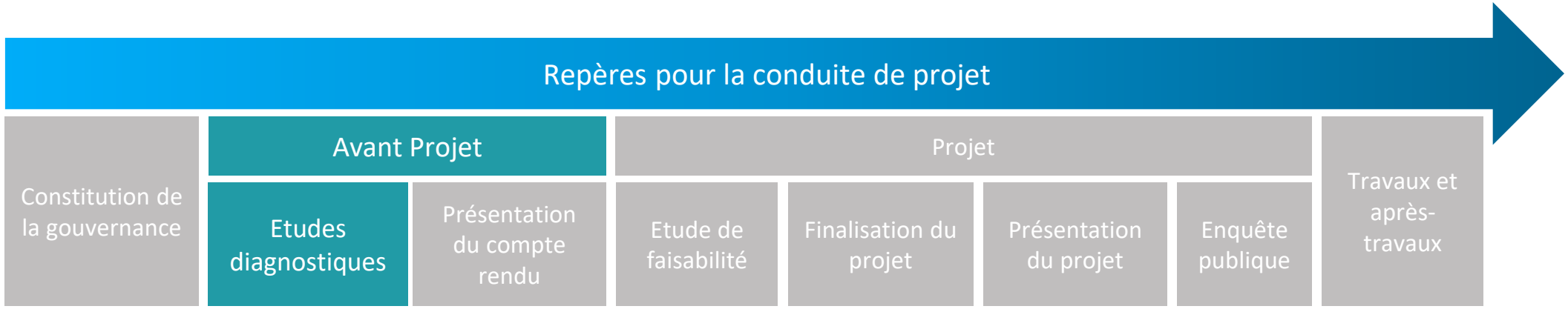

Recommandations

Equipe projet

Acteurs du territoire

Comprendre le territoire

Contexte juridique et réglementaire

Ressources

Utiliser et se familiariser avec des outils d'étude socio-économique : prendre en compte le profil de la population locale (âge, métier,...) et la « supportabilité » économique des territoires ou des propriétaires.

Connaître la population : afin de **faciliter la concertation lors des phases suivantes,** il est important de connaître la population potentiellement affectée par le projet, en considérant ses valeurs d'usage et ses perceptions du cours d'eau et de ses berges. Les usages du cours d'eau présentent une grande variété et se révèlent d'une importance sociale et/ou sociétale.

S'insérer dans une identité construite autour de la rivière : il s'agit d'identifier des éléments locaux, des caractéristiques spécifiques et historiques à la rivière dans lesquelles le public va « se reconnaître » ou reconnaître son terroir. Un moyen consiste à stimuler la mémoire du passé et engager le public vers une construction commune de l'avenir, au sens d'une communauté impliquée dans son ensemble.

S'informer et comprendre les projets que porteraient les propriétaires d'ouvrage à l'échelle individuelle ou collective pour optimiser leurs biens (notamment le potentiel économique que présente la force motrice de l'eau).

Perception de la rivière par les riverains

Consulter le retour d'expérience relatif à la mise en place d'une étude sur la perception de la rivière par l'EPTB Dordogne.

Approche temporelle

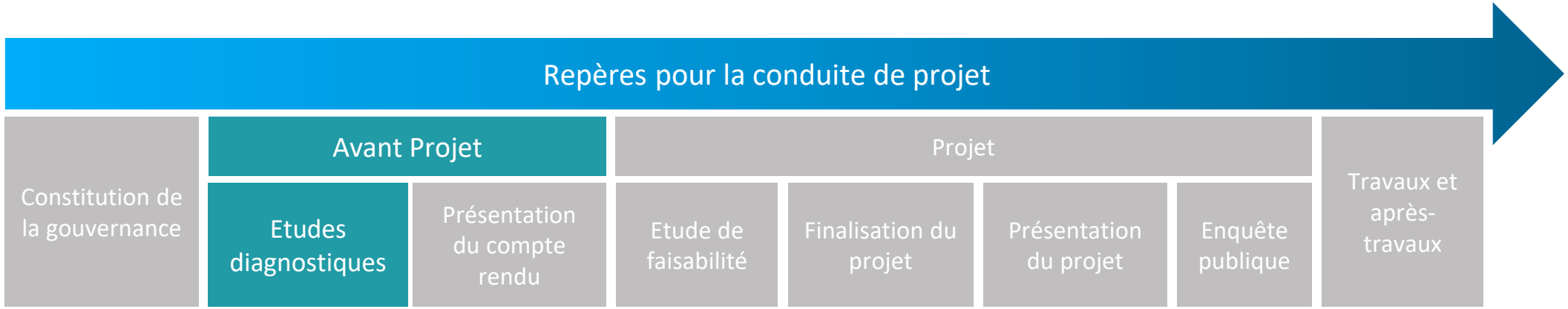

Recommandations

Equipe projet

Acteurs du territoire

Comprendre le territoire

Contexte juridique et réglementaire

Ressources

Se référer au cadre réglementaire liées aux études *(Consulter l'onglet "Ressources" de cette partie).*

Outre le contexte du droit de l'environnement, force est de constater que le porteur de projet doit intégrer dans son diagnostic les **enjeux portés par d'autres réglementations** telles que :

- la culture (ABF, gestion du patrimoine)
- le sport,
- l'urbanisme…

La personne en charge de ce diagnostic doit en conséquence s'approprier

- la note interministérielle de coordination entre Ministères environnement, culture et sport,
- ainsi que la grille constituée par ces mêmes ministères permettant de considérer l'intérêt patrimonial des ouvrages en place avant d'étudier la question de l'aménagement.

Ce travail est inévitablement construit avec les **services de l'Etat concernés** à l'échelle locale, il doit cependant laisser des marges d'appréciation et d'ajustement substantielles aux acteurs locaux.

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Equipe projet

Acteurs du territoire

Comprendre le territoire

Contexte juridique et réglementaire

Ressources

- **Obtenir un accès à la propriété riveraine du cours d'eau** (Fiche juridique 4)

La réalisation des travaux, qu'ils consistent en un aménagement ou en une intervention sur un ouvrage, nécessite d'obtenir un accès aux propriétés riveraines qui bordent la partie du cours d'eau concerné. Il est possible de s'appuyer sur une servitude de passage préexistante ou d'en demander l'instauration dans le cadre de la déclaration d'intérêt général. Il est également possible (ou obligatoire dans certaines conditions) de solliciter une autorisation d'occupation temporaire auprès du préfet (six mois à l'avance au plus tôt). Enfin, il est possible de convenir avec le propriétaire d'un accès à son terrain dans le cadre d'une convention.

- **Identifier le caractère public ou privés des travaux et des ouvrages** (Fiche juridique 5) **et définir les responsabilités** (fiche juridique 6)

Une fois que la phase d'avant-projet arrive à son terme, il faudra également avoir clarifié, auprès des propriétaires riverains concernés, si l'ouvrage doit être considéré comme un ouvrage privé ou public. En effet, selon le caractère public ou privé de l'ouvrage, le champ des responsabilités de l'établissement public vis-à-vis des usagers et des tiers pourra être plus ou moins important.

- **Clarifier et formaliser les droits et obligations de chacun dans le cadre d'une convention** (Fiche juridique 7)

Les conditions d'accès au terrain, les modalités d'entretien ultérieures aux travaux, la répartition des financements, les droits, obligations et responsabilités respectives des propriétaires (riverains ou du DPF) et de l'établissement public, devront avoir été formalisées dans le cadre d'une convention.

Lors de la finalisation de la phase d'avant-projet, l'établissement public devra également prendre un certain nombre de délibérations relatives à l'approbation des travaux, la budgétisation des dépenses,…

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Equipe projet

Acteurs du territoire

Comprendre le territoire

Contexte règlementaire

Ressources

Général

- Accompagner la politique de restauration physique des cours d'eau
- Améliorer l'état écologique des cours d'eau
- Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau
- Les cafés-débat du projet de territoire Adour amont - Résultats de cette étape introductive de la concertation citoyenne
- Continuité écologique des cours d'eau - Frapna Ardèche

Réglementaire :

- Quelles sont les procédures administratives nécessaires ? Site du RRGMA
- Document d'aide à la constitution d'un dossier réglementaire IOTA dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel des cours d'eau et des milieux aquatiques

Diagnostics : périmètres et contenu

- Délimiter l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, partie 2.1 et 2.1.1
- Concilier la continuité écologique des cours d'eau avec la préservation des moulins patrimoniaux, la très petite hydroélectricité et les autres usages, partie 2
- Pour une analyse de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques des ouvrages hydrauliques et de leurs annexes, page 27, 28
- Éléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges (CCTP) pour les équipements et dispositifs dédiés au franchissement piscicole (montaison et dévalaison) et/ou au transit sédimentaire
- Éléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges (CCTP) pour les projets de dérasement ou arasement d'ouvrages transversaux
- SYstème Relationnel d'Audit de l'Hydromorphologie des Cours d'Eau (Syrah-ce)
- Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

Compétences :

- Délimiter l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau, partie 1.6.1

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Equipe projet

Acteurs du territoire

Comprendre le territoire

Contexte règlementaire

Ressources

Identification des parties prenantes

- Guide de concertation territoriale et de facilitation ; cartographie participative.
- Diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs (DTSEA)
- Inscrire le projet de restauration dans une démarche territoriale, page 4
- Concilier la continuité écologique des cours d'eau avec la préservation des moulins patrimoniaux, la très petite hydroélectricité et les autres usages, partie 4
- Guide de mise en œuvre de la continuité écologique sur les cours d'eau, parties 3.1 à 3.3
- Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir, étape 2, 5

Liens avec les propriétaires riverains

- Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, pages 28, 29
- Guide à l'attention des propriétaires de moulins

Etude sociologique / psychosociologique

- Préconisations psychosociales pour une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les territoires
- État des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques
- Guide de concertation territoriale et de facilitation
- Écologie - De la sensibilisation aux changement de comportement
- Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, pages 46, 47

S'appuyer sur l'identité "rivière"

- Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, partie 1

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Choix des tronçons

Recommandations

Equipe projet

Acteurs concernés

Communication

Ressources

La **liste des ouvrages prioritaires** est désormais arrêtée par les services de l'Etat et reprise dans les SDAGE.

Cette priorisation n'a pas de portée réglementaire et ne s'oppose pas à l'initiation de démarches sur des ouvrages ne figurant pas sur cette liste. En dehors de cette liste prioritaire, l'absence de financement et d'accompagnement par les services de l'Etat peut constituer un frein à la mise en œuvre opérationnelle du projet (Fiche juridique n°1).

Pour les ouvrages ne figurant pas sur la liste, adopter des principes de **flexibilité, d'opportunité, de proportionnalité et d'adaptabilité**.
Pour déterminer le choix du tronçon, au delà de l'expertise technique environnementale, considérer également d'autres critères :

- Quelle analyse des enjeux à une échelle plus grande ?
- Quelles communes ont par ailleurs des projets d'aménagement, restauration, réhabilitation... qui pourraient se combiner avec la restauration des continuités écologiques ?
- Quels ouvrages présentant le moindre potentiel de conflit avec les propriétaires ou usagers?
- Quels sont les usages sociaux de la rivière susceptibles d'être valorisés par le projet (ex : kayak) ou existence d'une demande allant dans ce sens?
- Quels ouvrages présentant le plus grand potentiel d'impact positif à court terme qui pourra servir d'exemple dans le cadre des projets suivants et faciliter d'autres travaux ?

Approche temporelle

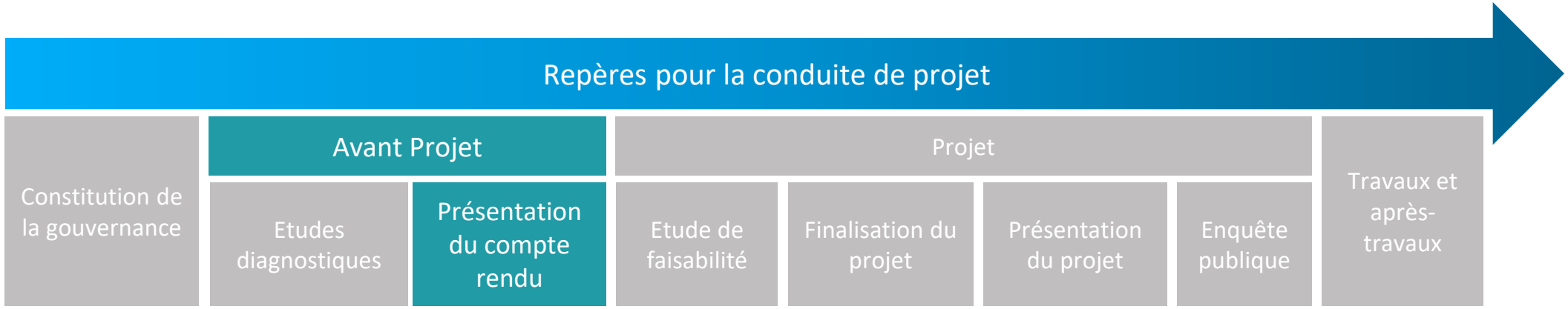

Choix des tronçons
Recommandations
Equipe projet
Acteurs concernés
Communication
Ressources

En partant des enjeux de continuité écologique, sur la base d'un tronçon retenu, le diagnostic doit être **présenté aux parties prenantes concernées** *(Consulter l'onglet "Ressources" de cette partie).*

S'assurer que les rendus du diagnostic reflètent effectivement les valeurs d'usages de la rivière.

La présentation du diagnostic est l'occasion d'engager une discussion sur les différentes possibilités de réalisation du projet.

Être vigilant à la compréhension du sujet et du projet présenté. Les études diagnostiques peuvent être très techniques et difficiles d'accès pour du public non averti.

Être également vigilant à ce qu'un niveau d'appropriation du diagnostic puis du projet soit équivalent pour tous les acteurs concernés.

Approche temporelle

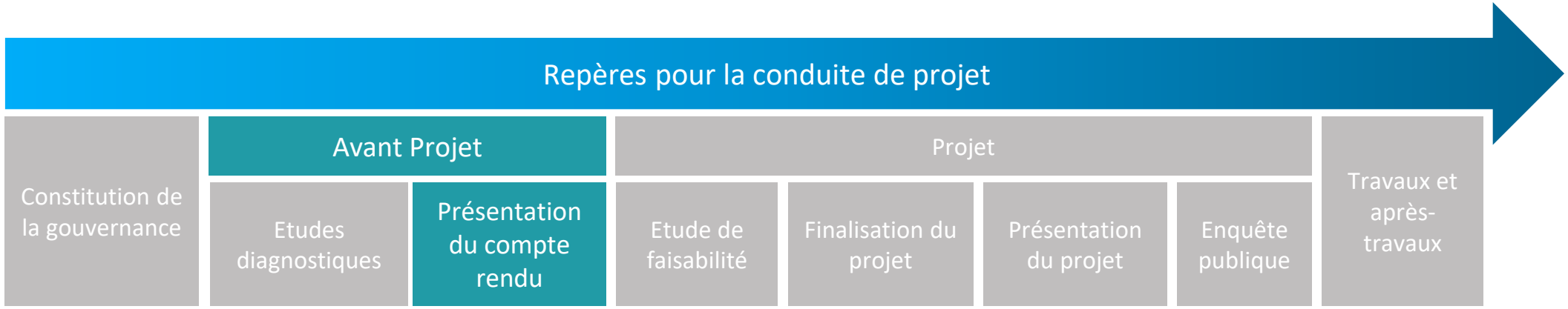

Choix des tronçons
Recommandations
Equipe projet
Acteurs concernés
Communication
Ressources

De manière proportionnée à l'ambition et les objectifs du projet, **s'entourer de compétences en communication et dialogue territorial.**

- Quand l'étude est portée et réalisée en interne par la maîtrise d'ouvrage publique : prendre des conseils auprès du service de communication de la collectivité, être à l'écoute, répondre aux questions, être ouvert aux suggestions.

- Quand il s'agit d'un bureau d'études privé : le gestionnaire public, préférentiellement quelqu'un de formation plus généraliste, peut jouer un rôle de médiateur, soit en s'appropriant des résultats et en les transmettant directement, soit en parlant avec les spécialistes du bureau d'étude auparavant sur les postures que ces derniers doivent adopter lors de la présentation de leurs conclusions.

Approche temporelle

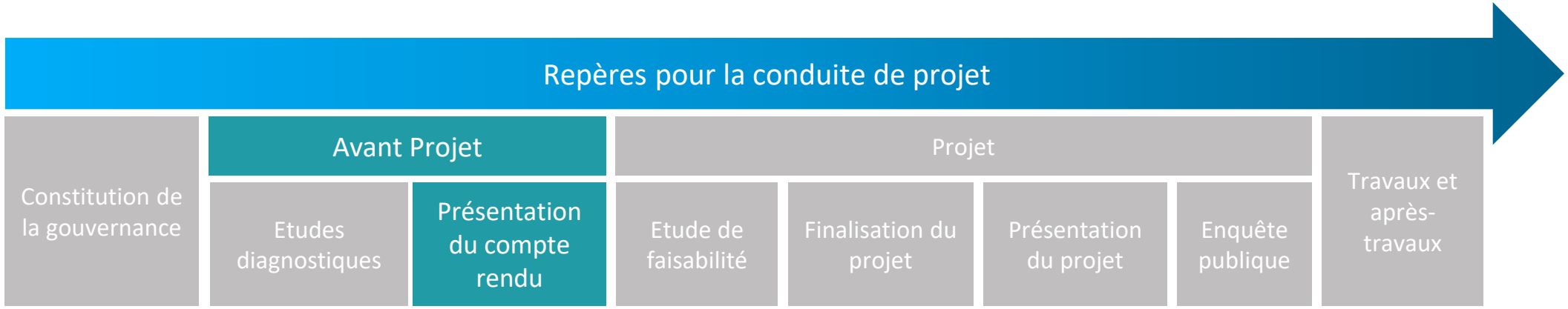

Choix des tronçons

Recommandations

Equipe projet

Acteurs concernés

Communication

Ressources

Présenter le compte rendu de l'étude diagnostique et l'état des lieux à :

- La CLE,
- Les élus des communes/collectivités concernées par le tronçon du projet,
- Les parties prenantes, notamment :
  - les propriétaires d'ouvrages à minima,
  - les associations concernées,
  - les agriculteurs et leurs représentants,
  - les usagers, y compris les usagers des activités nautiques et les représentants de leurs fédérations délégataires
  - la population,
  - les pêcheurs,
  - les financeurs,
  - les services de l'Etat...

Approche temporelle

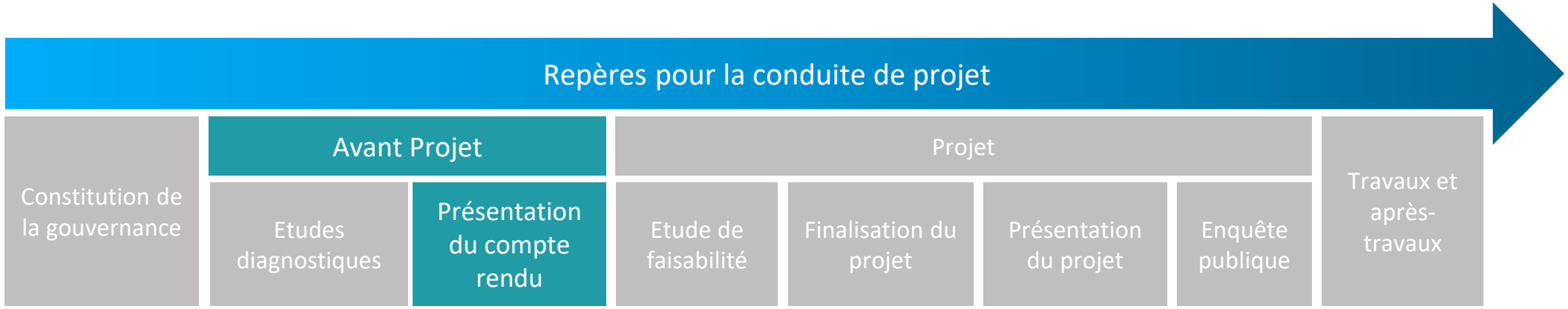

Choix des tronçons
Recommandations
Equipe projet
Acteurs concernés
Communication
Ressources

A ce stade du projet, la communication prépare la concertation.

Prendre en compte le **temps nécessaire** : la sensibilisation aux enjeux environnementaux et l'acceptation d'un projet de restauration prennent du temps.

La communication aussi doit se concevoir dans la durée. Inviter la population à ce stade peut renforcer les liens avec le gestionnaire, l'inciter à participer aux prochaines étapes.
Cependant il faut tenir en compte de sa maîtrise, en tant que porteur de projet, des modes de communication lorsqu'elle est initiée si tôt :

- dédier des moyens et des techniques de communication au projet (via audiovisuel, magazines, gazettes, plaquettes, réseaux sociaux et/ou sites web).
- des partenariats avec la presse peuvent être un canal intéressant d'information.

Connaître pour communiquer au mieux : Interroger la population (par exemple via des questionnaires sur leur perception de la rivière…) pour mieux la connaître et mieux axer la communication

Approche temporelle

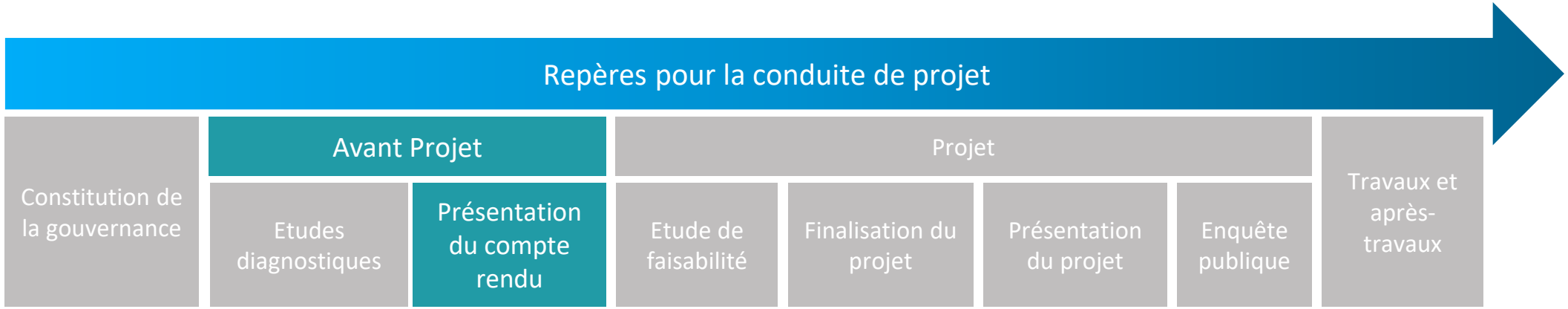

Choix des tronçons
Recommandations
Equipe projet
Acteurs concernés
Communication
Ressources

Attention à la **compréhension du sujet** :

- S'assurer que l'explication est compréhensible : ne pas se concentrer sur des détails qui rendraient incompréhensible le cadre général.
- Éviter un positionnement assimilable à celui d'une autorité scientifique et garantir un rapport de dialogue et non d'imposition.
- Souligner l'approche « tout est connecté » : souligner le lien entre la restauration de la biodiversité et d'autres domaines plus proches du quotidien des citoyens constitue un réel levier.

Se préparer pour répondre aux **craintes** :

"Si on supprime un ouvrage, il n'y aura plus assez d'eau l'été"
"Si on supprime un ouvrage, nos poissons vont disparaître"
"Si on supprime un ouvrage, nos zones humides vont disparaître"
...

Exemple de l'effacement du gué Giraud sur la rivière Glane

Consulter le retour d'expérience de ce projet, qui s'est accompagné d'une sensibilisation du public via des outils pédagogiques.

Approche temporelle

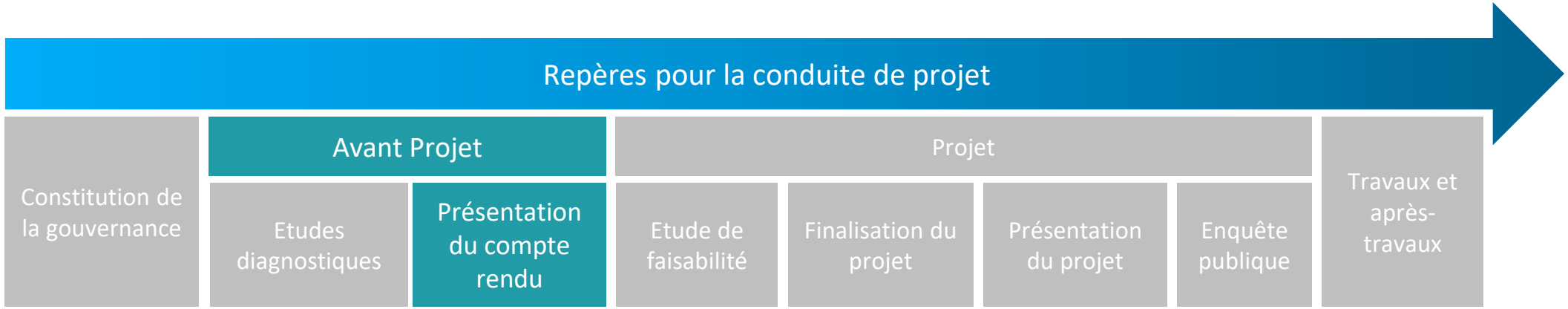

Choix des tronçons
Recommandations
Equipe projet
Acteurs concernés
Communication
Ressources

Être présent sur site :

- Organiser des visites sur place pour montrer concrètement les enjeux,
- Multiplier les visites terrain notamment au droit des parcelles des propriétaires d'ouvrages.

Approche événementielle :

- Fêtes de rivière, balades organisées en présence d'écologues, randonnées, journées commerçantes… sont autant d'exemples permettant de rapprocher le grand public avec les cours d'eau et d'illustrer la manière dont ils vivent cette présence,
- Développer la dimension artistique des manifestations,
- Proposer des activités de sensibilisation et/ ou des matériaux éducatifs aux écoles.

Créer une culture de participation : penser qu'ouvrir un projet à la participation suscitera de nombreuses réactions est une erreur. Il est nécessaire, en amont, d'intégrer cette pratique dans les usages courants de la collectivité, il s'agit d'instaurer une véritable culture en matière de démarche participative. Elle s'accompagne en outre d'un suivi de l'appropriation, par le public, des informations diffusées et de la mise en place d'activités attractives plébiscitant la démarche.

Construire une relation de confiance au fil du temps.

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

- Choix des tronçons
- Recommandations
- Equipe projet
- Acteurs concernés
- Communication
- Ressources

Général :

- Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau
- Comment engager les élus en faveur de la biodiversité - Des outils concrets de sensibilisation
- Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir
- Motiver les élus à mieux prendre en compte la TVB, au-delà des obligations réglementaires
- Écologie - De la sensibilisation aux changement de comportement
- Pratiques participatives et gestion de l'eau : un état des lieux
- Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter
- État des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques
- Guide de concertation territoriale et de facilitation

Présentation du compte-rendu de diagnostic :

- Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau
- Comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau - Retours d'expériences de Parcs Naturels Régionaux, partie 2
- Inscrire le projet de restauration dans une démarche territoriale, page 4
- Préconisations psychosociales pour une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les territoires
- Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, pages 26, 27
- 8è rencontre de l'hydroélectricité
- Continuité écologique des cours d'eau - Frapna Ardèche

Réglementaire :

- Quelles sont les procédures administratives nécessaires ? Site du RRGMA
- Document d'aide à la constitution d'un dossier réglementaire IOTA dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel des cours d'eau et des milieux aquatiques

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Choix des tronçons
Recommandations
Equipe projet
Acteurs concernés
Concertation
Ressources

S'assurer d'une bonne communication du projet :

- Guide de concertation territoriale et de facilitation
- Motiver les élus à mieux prendre en compte la TVB, au-delà des obligations réglementaires
- Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau
- Pratiques participatives et gestion de l'eau : un état des lieux, page 32
- Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir
- État des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques
- Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, partie 3, 4
- 8è rencontre de l'hydroélectricité

Se préparer à répondre aux craintes

- Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, pages 14 à 16

Pour un compte-rendu prenant en compte les valeurs d'usage :

- Comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau - Retours d'expériences de Parcs Naturels Régionaux, partie 2

Diversifier ses modes de communication :

- Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, pages 46, 47 partie 4
- Comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau - Retours d'expériences de Parcs Naturels Régionaux, partie 2

Approche temporelle

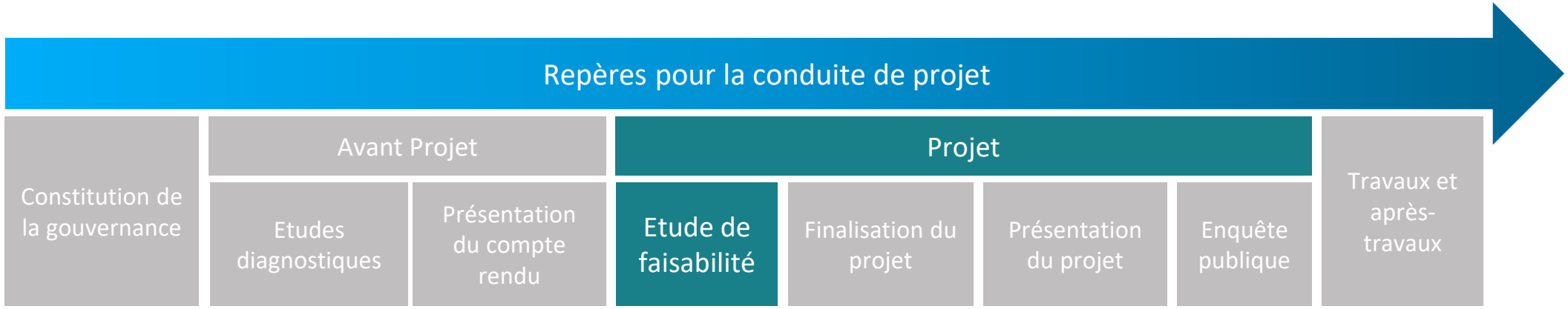

Recommandations

Equipe projet

Acteurs

Concertation

Contexte juridique et réglementaire

Ressources

Adapter les présentes recommandations à l'ambition et l'étendue du projet ainsi qu'aux parties prenantes et populations impactées.

- Proportionner la communication et la concertation à l'ampleur du projet et au volume de la population concernée.
- Le contexte d'un chantier affectant un propriétaire riverain isolé est différent d'un aménagement plus global concernant un territoire.
- "Penser au pire" : aucun projet n'est garanti. Il faut garder cette hypothèse en mémoire, tout en présentant d'autres travaux/projets réussis.

Etudier l'intérêt d'engager la concertation avec la population à ce stade du projet. Le gestionnaire dispose d'une idée plus précise de ce qui pourrait être proposé en projet.

- **Si la concertation est engagée à cette phase, elle peut être assimilée à une co-construction, ce qui implique de considérer les suggestions faites pour le projet.**
- Il peut être décidé de ne prendre contact qu'à ce stade avec les propriétaires riverains : la collectivité peut préférer laisser les études progresser pour disposer d'une idée plus claire des différentes possibilités techniques envisageables et ainsi éviter une présentation peu concrète du projet au propriétaire.
- Il est parfois difficile de convaincre la population sur les objectifs des opérations de restauration des continuités écologiques, sur les seuls arguments liés à l'écologie. Les avantages pour la préservation de la ressource en eau, notamment l'avenir de l'eau potable, peuvent être mis en avant.

Quelle animation ?

L'animation est une profession à part entière, l'animateur dispose de compétences propres.

Il est important de privilégier une animation assurée par une personne présente sur le territoire de longue date, que les parties prenantes connaissent et en qui elles ont confiance.

Si possible, faire appel à des intervenants issus d'autres horizons, ayant des modes de communications différentes :

- un bureau spécialisé en médiation et dialogue territorial : l'avantage pour ces organismes est de se présenter en médiateur neutre, ce qui constitue un facteur de confiance et aide à associer la population.
- des professionnels en communication pour l'organisation de la concertation et d'évènementiels

Les acteurs publics (EPCI, EPTB et autres syndicats mixtes, PNR) mais aussi certaines associations peuvent jouer un rôle de relais et d'appui pour mener l'animation et la concertation.

L'objectif est d'aboutir à une réelle participation, tant lorsque la population concernée est nombreuse que lorsque l'impact du projet est important.

Restauration du seuil de l'Abbaye de Fontgombault

Consulter le retour d'expérience de ce projet, qui a nécessité une médiation.

Approche temporelle

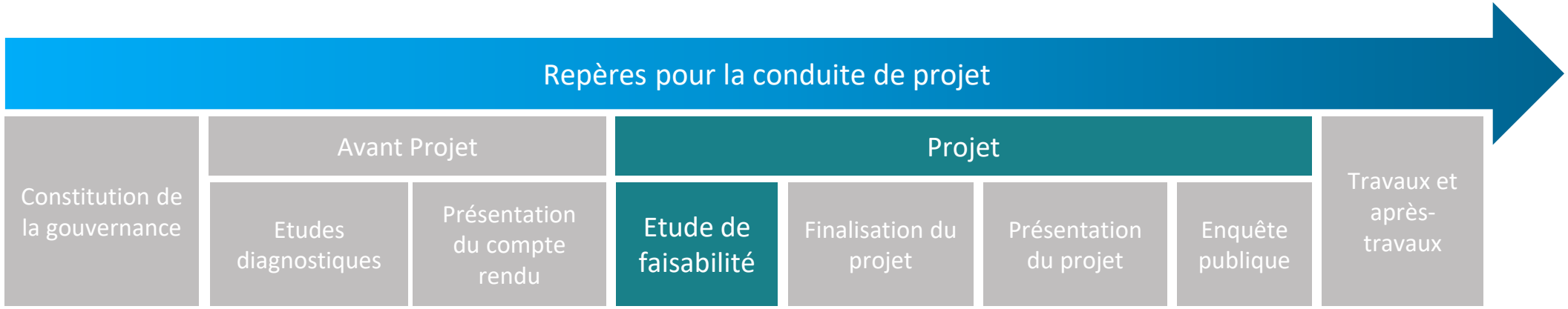

Recommandations
Equipe projet
Acteurs
Concertation
Contexte juridique et réglementaire
Ressources

En complément des démarches engagées directement avec les propriétaires concernés par l'ouvrage objet du projet, prendre contact avec :

L'élu le plus concerné par le projet, qui connaît sa population par ailleurs, et qui est en mesure d'évaluer le caractère «acceptable»* du projet du point de vue de ses concitoyens. Il sera, en conséquence, le plus à même d'établir si une concertation est envisageable à ce stade du projet. **"acceptable" : comprend la faculté d'appropriation de l'espace aménagé pour des usages anthropiques : des pistes cyclables, de la randonnée, de la pêche, de la production d'énergie à l'échelle individuelle, des baignades…*

Les associations : généralement, un premier contact est établi à cette phase avec les associations, soit parce qu'elles sont absentes de la CLE, soit parce que le projet n'était pas assez précis pour les impliquer dans les phases antérieures.

La population locale : étudier l'intérêt d'engager la concertation avec la population à ce stade du projet. En fonction du contexte, la concertation peut s'envisager avec le grand public, ou être restreinte à certains groupes spécifiques.

Le **monde agricole,** en identifiant avec eux les actions qu'ils pourront volontairement conduire, en lien avec le projet de restauration de la continuité (exemple : re-végétalisation après travaux, participation à des événements locaux…). Le contact peut être facilité du fait de leur présence dans des sphères d'échanges (notamment CLE).

Les acteurs industriels, en lien avec le cours d'eau

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

- Recommandations
- Equipe projet
- Acteurs
- **Concertation**
- Contexte juridique et réglementaire
- Ressources

Si la concertation est engagée à cette phase, elle peut être assimilée à une co-construction

Proportionner la concertation à l'ampleur du projet et des enjeux qu'il couvre et au volume de la population concernée.

En fonction du contexte, la **concertation peut s'envisager avec le grand public voire être restreinte à certains groupes spécifiques.**

Considérer et **intégrer les suggestions** des parties prenantes et du public dans le projet.

Comment favoriser le dialogue avec les parties prenantes ?

Penser aux **possibles appuis** tel que les acteurs intéressés par les bénéfices du projet (*exemple : associations de prévention de crue ou environnementales, fédération de pêche...*)

Identifier des « **personnes ressources** » : des acteurs localement connus, qui ont la confiance des parties prenantes et de la population (*exemple : anciens élus, agriculteurs actifs dans les débats d'environnement...*).

Identifier et travailler séparément avec les opposants au projet. Si cela s'avère nécessaire, faire appel à de la médiation.

Abaissement du barrage à aiguilles et rivière de contournement à Civray-de-Touraine

Consulter le retour d'expérience sur ce projet.

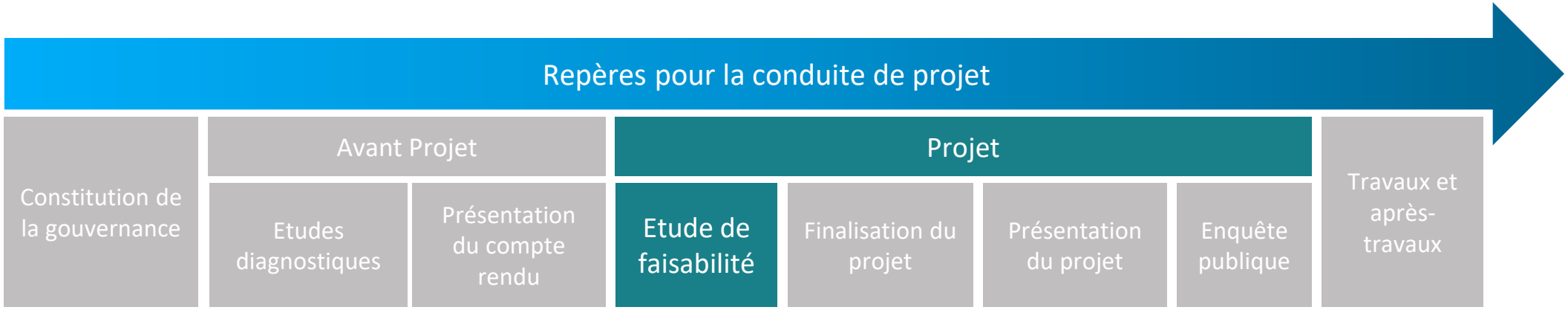

Être clairs sur les objectifs et les marges de manœuvre

Diffuser et animer la concertation de manière à indiquer clairement quels objectifs doivent être atteints par le projet et s'il y a des limites à l'adaptation (parfois imposées par un cadre réglementaire très précis) pour ne pas créer d'attentes frustrées. En revanche, si des ouvertures sont possibles, inciter à réfléchir à des nouvelles possibilités d'usage, cela peut être attirant et encore plus engageant.
Souligner la valeur ajoutée du projet du point de vue des volets humains, sociaux, environnementaux.
Penser aux arguments financiers : présenter le projet comme un moyen de contribuer à la valorisation de leur bien.
Orienter le débat vers les valeurs d'usage courantes (maintien ou amélioration, compensation) et les attentes d'appropriation du nouvel espace.

Être à l'écoute

Être ouvert au réaménagement paysager : chercher une complémentarité entre le budget de l'aménagement (généralement) porté par des communes et le budget du projet.
Prendre en compte les implications économiques : un projet doit prendre en considération les activités économiques dépendantes du cours d'eau et de ses berges.
Anticiper les possibles critiques relatives à l'enveloppe financière allouée au projet.

Jeux de rôle au service de la concertation

Consulter le retour d'expérience sur l'utilisation de jeux de rôle pour animer la concertation.

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Equipe projet

Acteurs

Concertation

Contexte juridique et réglementaire

Ressources

S'adresser aux parties prenantes

Quelle diffusion de l'information ?

Il est conseillé que l'invitation à participer à la concertation touche l'ensemble de la population ou même l'ensemble des usagers de l'espace concerné par l'ouvrage qui ne résident pas nécessairement dans la commune d'implantation du projet.

Penser aux niveaux de vulgarisation/ traduction nécessaires, adapter le langage utilisé.

Diversifier les supports d'information et formes de communication

Panneaux sur place (obligatoire), publication sur le magazine communal, les réseaux sociaux, la presse locale, affichage massif aux points stratégiques (office de tourisme ; associations, mairie…), ou diffusion de flyers en boîtes aux lettres...
Café débats, projection /exposition de films ou de photos, performances théâtrales, questionnaires, visites sur site...

Penser à répéter les interactions, les rendre attrayantes, pédagogiques et accessibles (locaux, horaires)

S'inspirer d'exemples d'utilisation de différentes formes de communication

Approche temporelle

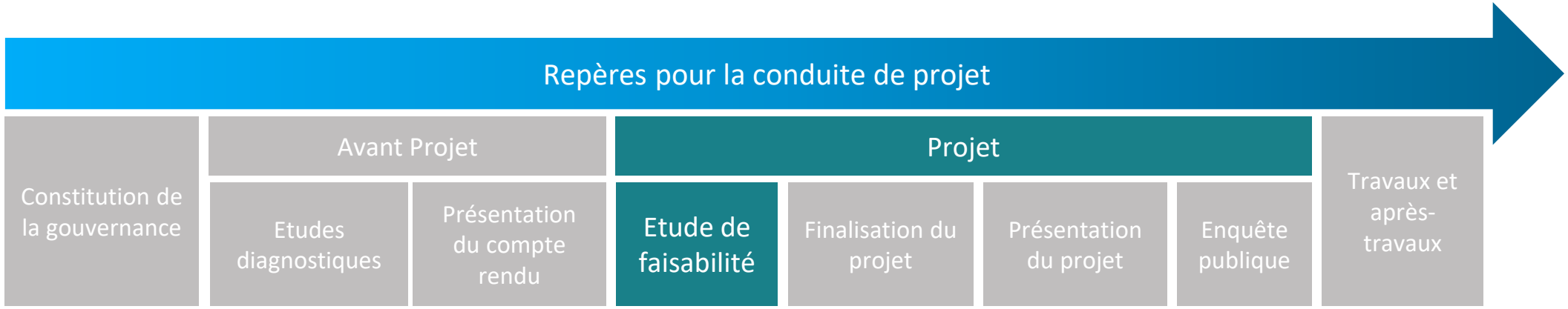

Recommandations
Equipe projet
Acteurs
Concertation
Contexte juridique et réglementaire
Ressources

- Si le projet résulte d'un **classement du cours d'eau** et donc d'un cadre réglementaire, le porteur doit assurer le lien entre le respect de la réglementation et la préservation du dialogue avec les parties prenantes et la population (Fiche juridique n°1).

- S'il ne revient pas en théorie au porteur de projet de s'assurer d'une concertation entre services de l'Etat au regard de leurs sensibilités propres, il est recommandé de s'assurer lors de l'élaboration du projet, de la prise en compte des éléments propres à chacun de leurs domaines de compétence (environnement, culture, sport voire agriculture).

- **En dehors de tout cadre réglementaire**, des arguments bâtis sur le bien commun sont efficaces et permettent de voir émerger des solutions consensuelles basées sur le dialogue.

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Equipe projet

Acteurs

Concertation

Contexte juridique et réglementaire

Ressources

- **Déclarer les travaux ou demander leur autorisation au titre de la police de l'eau** (Fiche juridique 8)

Le projet finalisé devra, s'il relève d'une des rubriques de la nomenclature sur l'eau, être déclaré ou faire l'objet d'une demande d'autorisation environnementale auprès des services de la police de l'eau (Fiche 8). La sollicitation des services de la police de l'eau doit être réalisée au tout début du projet, et ceux-ci devront être sollicités durant tout le long.

- **Légitimer l'utilisation de fonds publics sur du patrimoine privé : la déclaration d'intérêt général** (Fiche juridique 9)

Il conviendra également de procéder au dépôt d'une déclaration d'intérêt générale, après avoir déterminé si le projet est soumis, ou non, à enquête publique. Lorsqu'ils remplissent certaines conditions (absence de procédure d'expropriation, absence de contribution de propriétaires privés), certains projets ayant vocation à restaurer les milieux aquatiques sont dispensés d'enquête publique préalable à la DIG.

Lorsque l'enquête publique est obligatoire, il convient de constituer le contenu conformément à la réglementation. Ce contenu varie, selon que le projet soit soumis, ou non, à déclaration ou à une demande d'autorisation au titre de la police de l'eau, et si la participation financière des propriétaires riverains est sollicitée .

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

- Recommandations
- Equipe projet
- Acteurs
- Concertation
- Contexte juridique et réglementaire
- Ressources

Général :

État des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques
Guide de concertation territoriale et de facilitation
Inscrire le projet de restauration dans une démarche territoriale
Concilier la continuité écologique des cours d'eau avec la préservation des moulins patrimoniaux, la très petite hydroélectricité et les autres usages
Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir
Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, partie 2
Les dispositifs de franchissements d'ouvrages, Cahiers techniques, FFCK

Rôle du porteur de projet :

Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau, partie 2
Pratiques participatives et gestion de l'eau : un état des lieux, page 32

Animation du projet :

État des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques, partie 5.2.4
Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir
Inscrire le projet de restauration dans une démarche territoriale, page 7

Réglementaire :

Quelles sont les procédures administratives nécessaires ? Site du RRGMA
Document d'aide à la constitution d'un dossier réglementaire IOTA dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel des cours d'eau et des milieux aquatiques

Guide de mise en œuvre de la continuité écologique sur les cours d'eau, partie 1.2
Guide passes à poissons, annexe 4
Guide DCE Plan d'Action Opérationnel Territorialisé
La continuité écologique des cours d'eau - Guide des bonnes pratiques, partie II
Note technique du 30 avril 2019 relative à la mise en oeuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau
Éléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges (CCTP) pour les équipements et dispositifs dédiés au franchissement piscicole (montaison et dévalaison) et/ou au transit sédimentaire
Éléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges (CCTP) pour les projets de dérasement ou arasement d'ouvrages transversaux
Remous juridiques et continuité écologique des cours d'eau

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

- Recommandations
- Equipe projet
- Acteurs
- Concertation
- Contexte juridique et réglementaire
- Ressources

Communication :

Écologie - De la sensibilisation aux changement de comportement
Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir
Exposition itinérante pour sensibiliser le grand public à la sauvegarde des poissons migrateurs

Concertation :

Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, partie 3
Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau, parties 3, 4
Accompagner la politique de restauration physique des cours d'eau
Concilier la continuité écologique des cours d'eau avec la préservation des moulins patrimoniaux, la très petite hydroélectricité et les autres usages, parties 4, 5
État des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques
Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir
Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau, parties 3, 4
Guide de concertation territoriale et de facilitation
Motiver les élus à mieux prendre en compte la TVB, au-delà des obligations réglementaires - Préconisations psychosociales pour une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les territoires
Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter*
La continuité écologique des cours d'eau - Guide des bonnes pratiques, partie III
Continuité écologique des cours d'eau - Frapna Ardèche

Approche temporelle

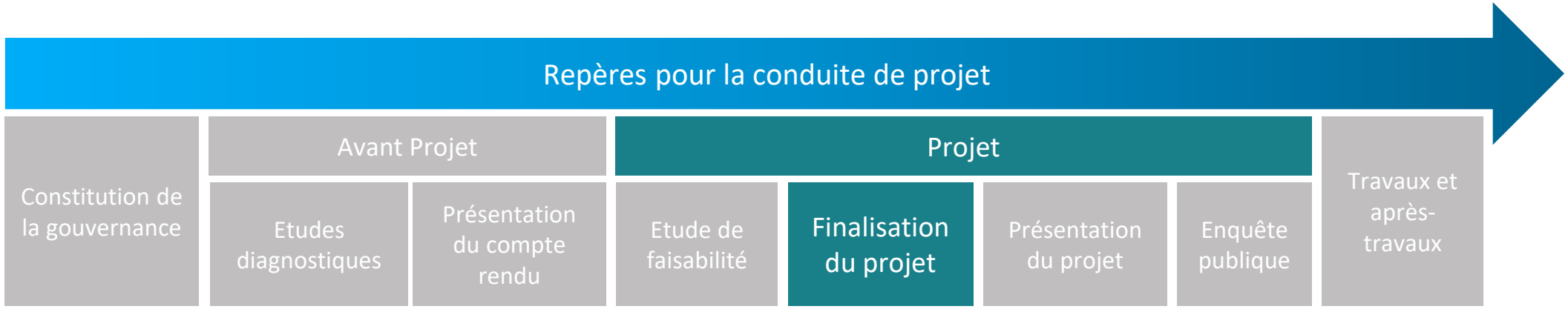

Recommandations

Equipe projet

Concertation

Contexte réglementaire

Ressources

Sans préjudice des démarches engagées directement avec les propriétaires concernés par l'ouvrage objet du projet :

- la concertation avec les associations et la population peut être engagée durant cette phase
- **c'est le dernier moment possible pour envisager la co-construction du projet** avec d'autres acteurs et les inviter aux réunions du comité de pilotage.

Penser à l'importance d'une **relation de confiance avec les propriétaires concernés,** en leur accordant du temps et une écoute attentive.

Faire attention aux conflits d'intérêt entre voisins : **positionnement en tant qu'agent de la fonction publique** dont la mission est d'écouter tout le monde, sans privilégier personne.

Penser aux arguments financiers : présenter le projet comme un moyen de contribuer à la **valorisation de leur bien**.

Être en mesure de **présenter clairement les différentes possibilités de financement**, et essayer, dans la mesure du possible, d'obtenir un financement à hauteur de 100%.

Même à ce stade du processus l'acceptation du projet n'est pas garantie : il faut garder cette hypothèse en mémoire, voire, s'appuyer sur d'autres exemples de travaux/projets réussis pour convaincre de l'intérêt du projet pour le territoire.

Approche temporelle

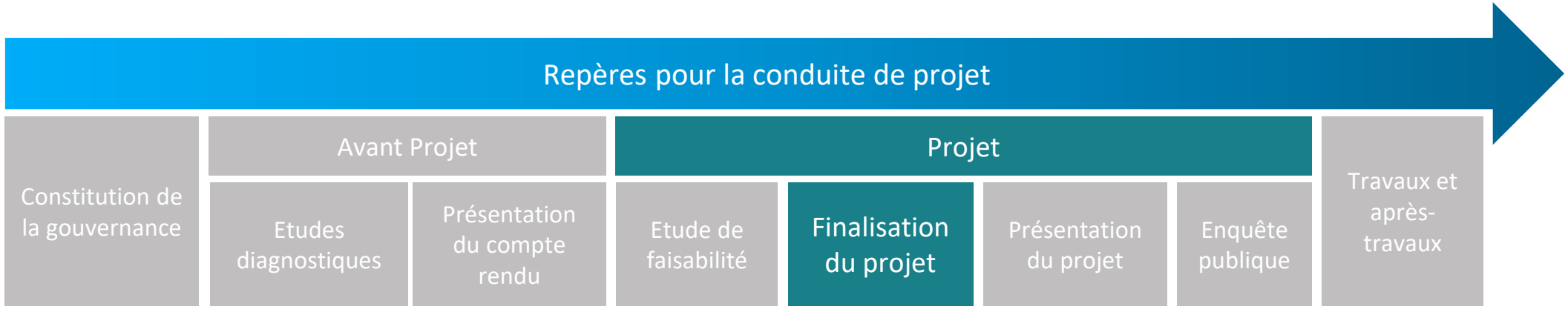

Recommandations

Equipe projet

Concertation

Contexte réglementaire

Ressources

L'animation est une profession à part entière, l'animateur dispose de compétences propres.

Quelle animation ?
Il est important de privilégier une animation assurée par une personne présente sur le territoire de longue date, que les parties prenantes connaissent et en qui elles ont confiance.

Si possible, faire appel à des intervenants issus d'autres horizons, ayant des modes de communications différentes :

- un bureau spécialisé en médiation et dialogue territorial : l'avantage pour ces organismes est de se présenter en médiateur neutre, ce qui constitue un facteur de confiance et aide à associer la population.
- des professionnels en communication pour l'organisation de la concertation et d'évènementiels

Les acteurs publics (EPCI, EPTB et syndicats de bassin, PNR), ainsi que certaines associations, peuvent jouer un rôle de relais et d'appui pour mener l'animation et la concertation.

L'objectif est d'aboutir à une réelle participation, au regard de l'impact, ou des impacts du projet, et de la population concernée par ces derniers.

Approche temporelle

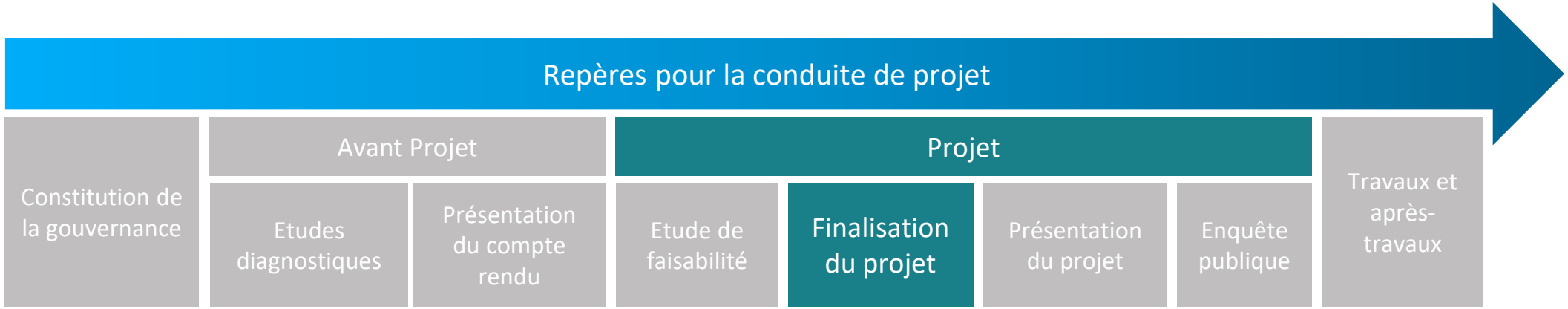

Recommandations

Equipe projet

Concertation

Contexte réglementaire

Ressources

C'est alors le dernier moment possible pour envisager la co-construction du projet avec d'autres acteurs et les inviter aux réunions du comité de pilotage. Proportionner la communication/concertation à l'ampleur du projet, ses enjeux et le volume de la population concernée

Toutefois, à ce stade, **le risque de blocage est élevé, notamment des élus, s'ils n'ont pas été associés plus en amont.**

- **Être ouvert au dialogue** et entendre leur perception des enjeux.
- **Être à l'écoute** : les propriétaires ont une connaissance pratique des lieux qu'il faut valoriser (cette observation de longue date peut mettre en exergue des variables que les études scientifiques ne pourront déceler en raison du temps d'observation limité qui leur est associé).
- Il est parfois difficile de convaincre la population sur les objectifs des opérations de restauration des continuités écologiques sur les seuls arguments liés à l'écologie. Les avantages pour la préservation de la ressource en eau, notamment l'avenir de l'eau potable, peuvent être mis en avant.

Approche temporelle

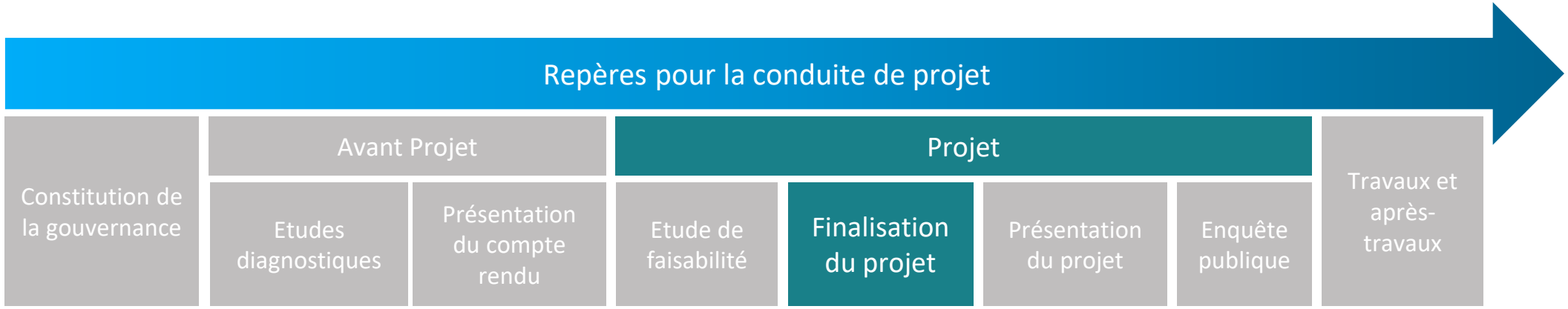

Recommandations

Equipe projet

Concertation

Contexte réglementaire

Ressources

Dossier loi sur l'eau

Considérer les exigences de l'étude d'impact et du dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la police de l'eau, ainsi que du dossier de déclaration d'intérêt général pour éviter toute perte du temps du fait de leur incomplétude et ajustements demandés par le préfet ou ses services déconcentrés (Fiche juridique n°8 et Fiche juridique n°9).

A noter que les aspects techniques et institutionnels n'apparaissent qu'en second plan dans l'introduction et la gestion du projet**.**
Il n'en demeure pas moins, que les services de l'Etat conditionnent l'aménagement, et qu'ils doivent être intégrés et se prononcer au fur et à mesure de l'avancement du processus.

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Equipe projet

Concertation

Contexte réglementaire

Ressources

Coopération, dialogue et communication

Écologie - De la sensibilisation aux changement de comportement
État des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques
Guide de concertation territoriale et de facilitation
Inscrire le projet de restauration dans une démarche territoriale
Pratiques participatives et gestion de l'eau : un état des lieux, page 18
Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, partie 3, pages 42, 43
Motiver les élus à mieux prendre en compte la TVB, au-delà des obligations réglementaires - Préconisations psychosociales pour une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les territoires
Accompagner la politique de restauration physique des cours d'eau
Concilier la continuité écologique des cours d'eau avec la préservation des moulins patrimoniaux, la très petite hydroélectricité et les autres usages, partie 4
Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir
Continuité écologique des cours d'eau - Frapna Ardèche

Animer le projet

Comment développer un projet ambitieux de restauration d'un cours d'eau, partie 2
Pratiques participatives et gestion de l'eau : un état des lieux, page 32
État des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques, partie 5.2.4
Comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau - Retours d'expériences de Parcs Naturels Régionaux, partie 2
Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir
Inscrire le projet de restauration dans une démarche territoriale, page 7

Être ouvert et éviter les blocages

Motiver les élus à mieux prendre en compte la TVB, au-delà des obligations réglementaires - Préconisations psychosociales pour une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les territoires
Guide de mise en œuvre de la continuité écologique sur les cours d'eau, partie 3.1 à 3.3
Guide de concertation territoriale et de facilitation
Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir
Guide à l'attention des propriétaires de moulins

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Equipe projet

Concertation

Contexte réglementaire

Ressources

Références réglementaires

Document d'aide à la constitution d'un dossier réglementaire IOTA dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel des cours d'eau et des milieux aquatiques, partie 2

Guide d'aide à la rédaction du règlement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Guide DCE Plan d'Action Opérationnel Territorialisé

La continuité écologique des cours d'eau - Guide des bonnes pratiques, partie II

Note technique du 30 avril 2019 relative à la mise en oeuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Approche temporelle

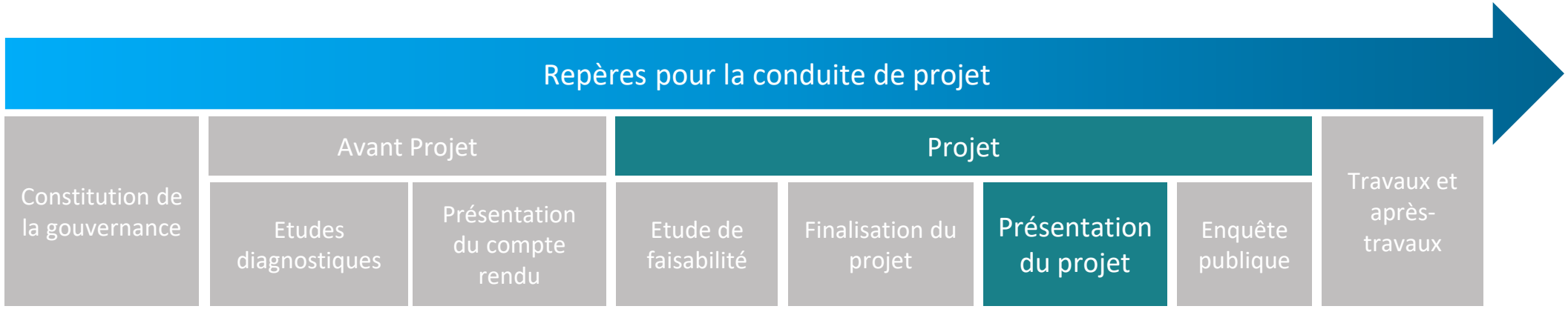

Recommandations

Equipe projet

Communication

Ressources

A ce stade, le projet est arrêté, la présentation porte sur l'opération telle qu'elle sera présentée en enquête publique durant l'instruction du dossier.

Adapter la posture de porteur de projet : c'est un élément stratégique pour son acceptation par les parties prenantes.

Présentation aux acteurs de la gouvernance, voire, à toutes les personnes associées à la concertation.

Inviter les services de l'Etat, conditionnant la réalisation notamment l'instruction administrative.

Pour garantir la compréhension du projet par tous, il faut adapter les éléments de langage aux différentes parties prenantes.

Approche temporelle

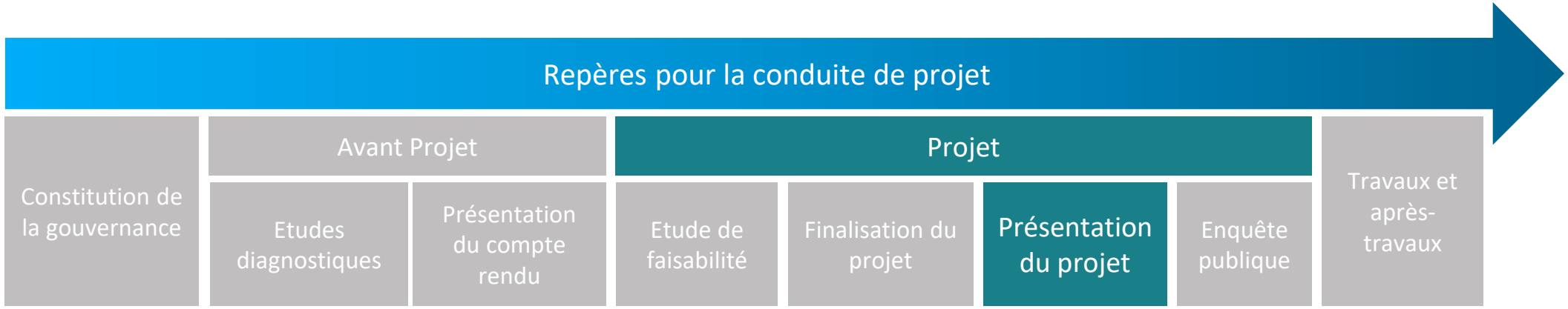

Recommandations

Equipe projet

Communication

Ressources

Si le technicien de rivière assure la présentation du projet, il est important qu'il confronte, en amont, ses explications et ses présentations avec d'autres personnes de formation plus généraliste (géographie, ingénierie agricole…), pour en évaluer leur compréhension.

Il peut s'appuyer sur les recommandations du service communication de sa collectivité, à défaut, sur un professionnel extérieur.

Répéter sa présentation et être préparé à expliquer de différentes façons.

Approche temporelle

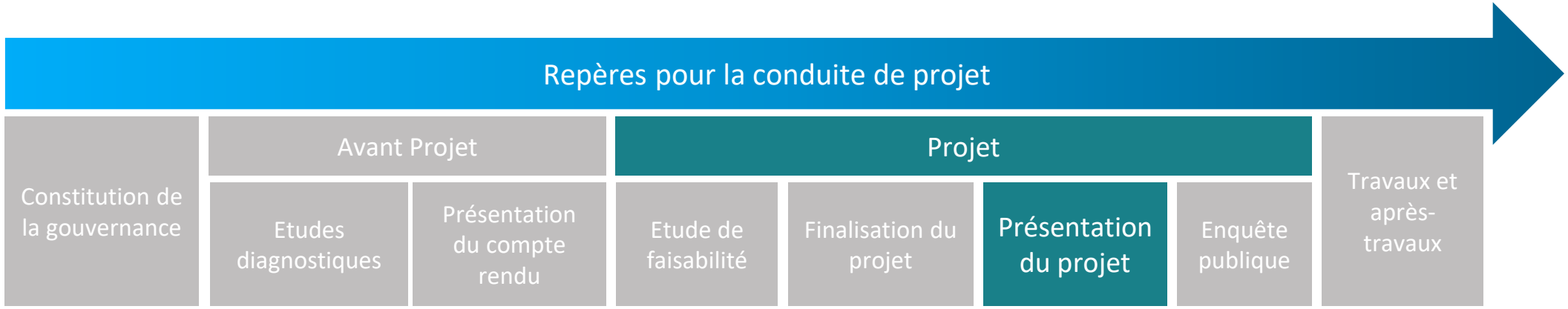

Recommandations

Equipe projet

Communication

Ressources

Importance d'assurer une compréhension du projet : la meilleure explication possible ne repose pas forcément sur des précisions techniques, mais au contraire, sur la transmission d'informations essentielles avec le moins de vocabulaire technique possible et le plus compréhensible.
Quelques conseils : adapter les éléments de langage aux différentes parties prenantes ; organiser des visites sur place si possible, pour montrer concrètement les enjeux ; s'appuyer sur des visuels ; produire un lexique explicitant les termes…

Positionnement : éviter un positionnement en tant qu'autorité scientifique et garantir un rapport de dialogue et non de prescription.

- Quand il s'agit d'un projet élaboré par un service public : être à l'écoute, répondre aux questions, être ouvert aux suggestions.
- Quand il s'agit d'un projet élaboré par un bureau d'études privé : le gestionnaire public, préférentiellement quelqu'un de formation plus généraliste, peut jouer un rôle de médiation : soit en assurant lui-même la présentation, soit en expliquant au bureau d'étude, la forme et les éléments de langage à adopter.

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Equipe projet

Communication

Ressources

Présentation et compréhension du projet, positionnement de son porteur

Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir
Comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau - Retours d'expériences de Parcs Naturels Régionaux, partie 2
Pratiques participatives et gestion de l'eau : un état des lieux, page 32
Comment engager les élus en faveur de la biodiversité - Des outils concrets de sensibilisation
Motiver les élus à mieux prendre en compte la TVB, au-delà des obligations réglementaires - Préconisations psychosociales pour une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les territoires
Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter, pages 26, 27
8è rencontre de l'hydroélectricité

Approche temporelle

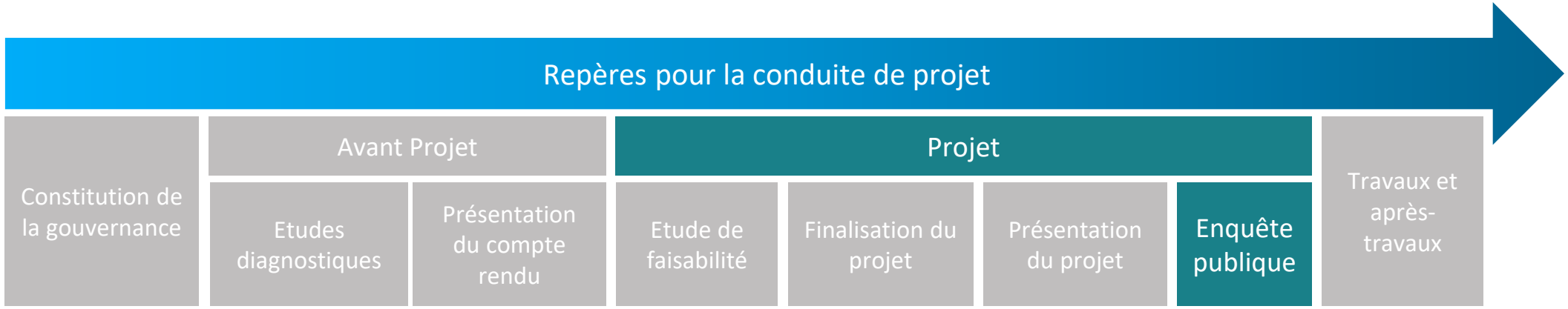

Recommandations

Acteurs

Consultation

Contexte réglementaire

Ressources

L'enquête publique est une **étape imposée par le droit, bien que sous certaines conditions, des projets de travaux puissent être dispensés d'enquête publique préalable (Fiche juridique n°9).**

Dans certains cas, des gestionnaires préfèrent engager, non pas une concertation, mais une **consultation** de la population et des associations, sur la base d'un projet fixé.

Sans préjudice de l'avis du commissaire enquêteur et du traitement qu'en fera le préfet, l'**enquête publique** constitue **la dernière opportunité pour prendre en compte les observations de la population**.

Dans ce cas, le projet sera uniquement ajusté sur la base de **considérations générales et non structurelles**.

Approche temporelle

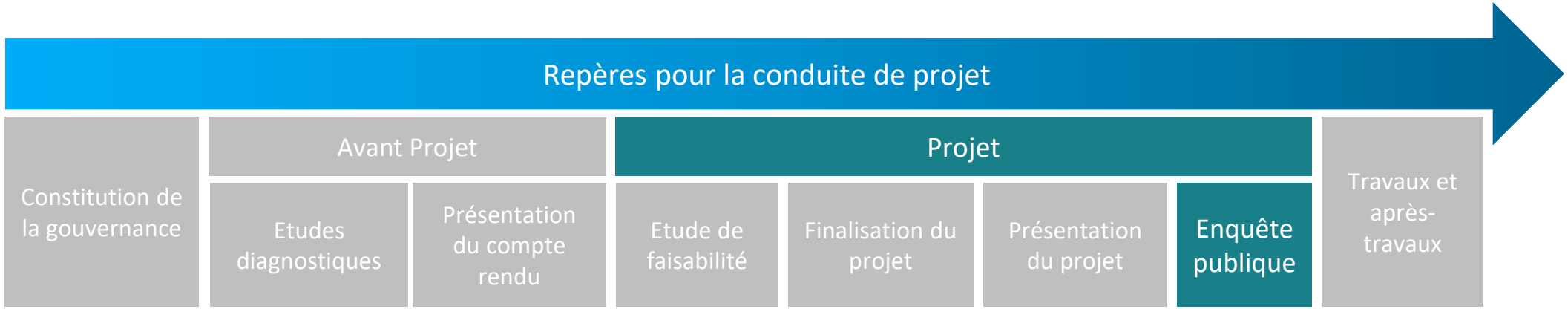

Recommandations

Acteurs

Consultation

Contexte réglementaire

Ressources

A ce stade du projet, les acteurs consultés sont fixés par les textes dans le cadre de l'enquête publique.

En revanche, le porteur de projet a tout loisir d'élargir la communication vis à vis de son enquête.

Approche temporelle

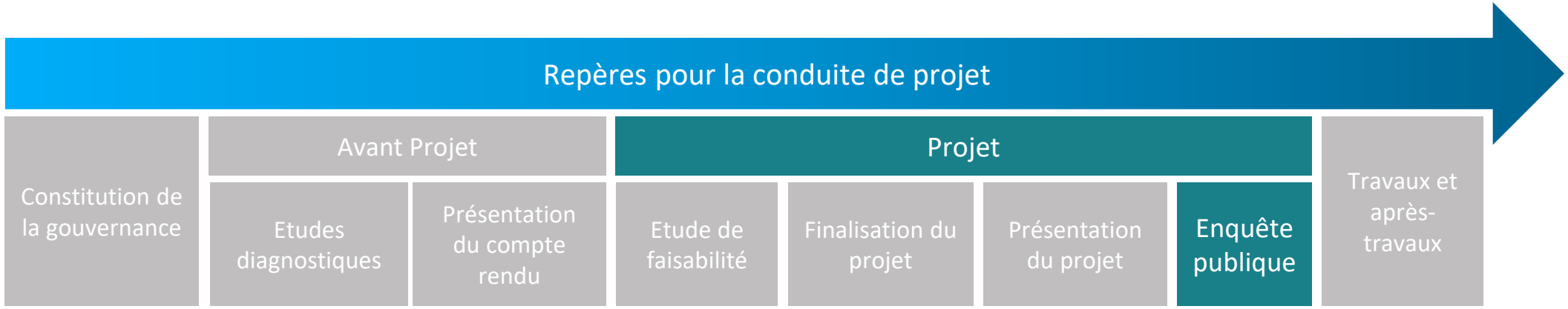

Recommandations

Acteurs

Consultation

Contexte réglementaire

Ressources

Il est toujours indiqué d'**associer la population** qui se sent concernée et de proposer une participation, y compris lorsque le maître d'œuvre du projet est la commune.

Si l'objectif est d'arriver à un haut niveau de participation à cette phase du projet, il faut atteindre et attirer tous les publics. Compte tenu du contexte, **il faudra mobiliser différents outils de publicité de l'ouverture d'enquête**.

Si le porteur de projet a eu le souci de s'assurer d'une bonne concertation dans les phases précédentes, les conflits auront en général été résolus avant le stade de l'enquête publique et il ne devrait pas y en avoir de nouveaux à cette phase.
Il est conseillé d'apporter le plus grand sérieux au rapport du commissaire enquêteur :

- traiter les observations du public en apportant des réponses aux éventuelles questions, enlever les derniers doutes
- accepter des petites modifications le cas échéant dans le rapport en réponses au commissaire enquêteur

Même s'il s'agit de suggestions générales, l'enquête publique peut amener à modifier des éléments non structurants comme :

- le choix des végétaux,
- la signalétique,
- les cheminements doux dans un parc…

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Acteurs

Consultation

Contexte réglementaire

Ressources

A ce stade du projet, les acteurs consultés sont fixés par les textes dans le cadre de l'enquête publique.

Le déroulé de l'enquête publique est fixée par les par les articles R. 123-1 à R. 123-27 du Code de l'environnement (Fiche juridique n°9).

Le porteur de projet a tout loisir d'élargir la communication vis à vis de son enquête.

Approche temporelle

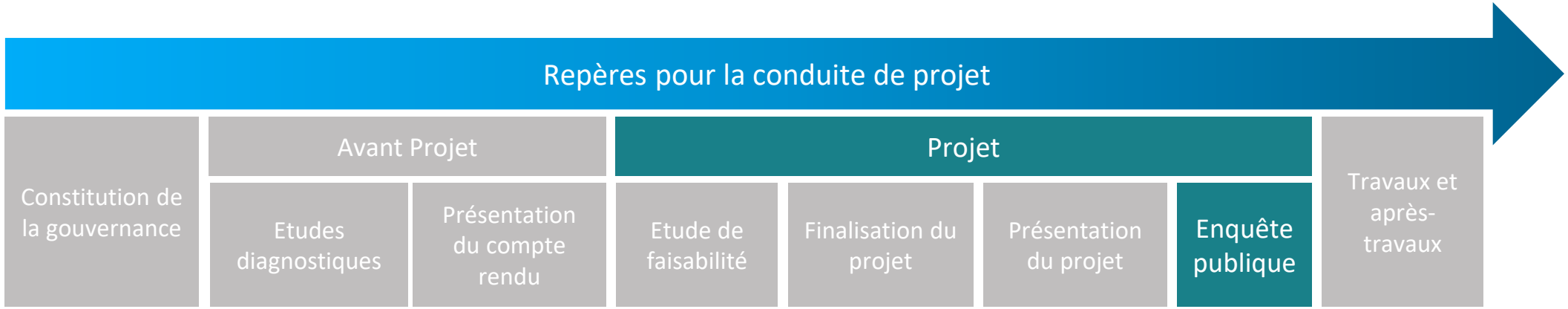

Recommandations

Acteurs

Consultation

Contexte réglementaire

Ressources

Consultation autour du projet, acteurs concernés et réglementation

Document d'aide à la constitution d'un dossier réglementaire IOTA dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel des cours d'eau et des milieux aquatiques, partie 1.8

Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir

Approche temporelle

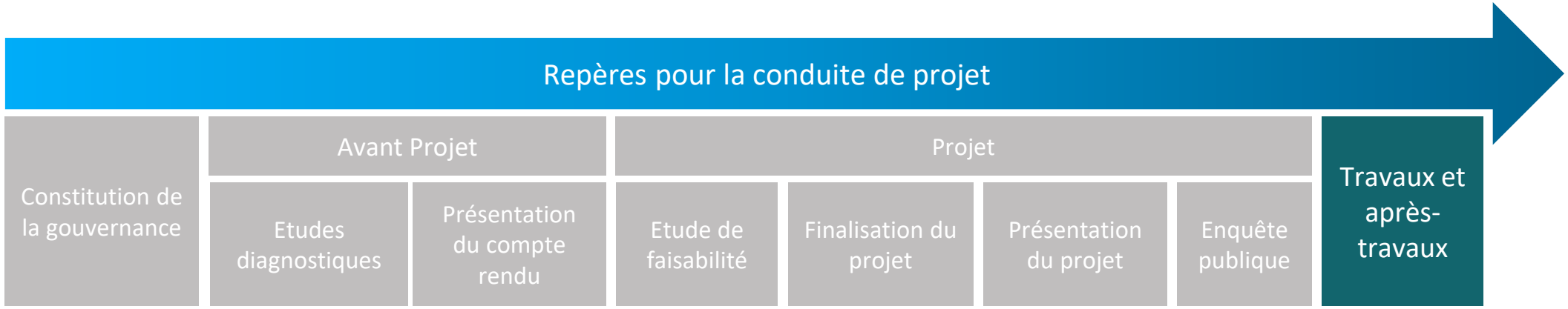

Recommandations

Equipe projet

Communication

Contexte réglementaire

Ressources

- Suivi de chantier : Sans préjudice des recommandations simples mais essentielles en lien avec la conduite de travaux, **la présence et le suivi régulier du chantier sont des conditions indispensables** à leur réalisation dans les meilleures conditions possibles.
- Même après approbation du projet, le grand public (population et usagers) peut s'intéresser au suivi des travaux ainsi qu'aux aménagements réalisés. **Il est donc très important de continuer à communiquer pendant et après les travaux.**
  Il est essentiel d'avoir prévu un budget spécifique à la communication autour de l'aménagement et sa gestion.
- Certaines collectivités prévoient, compte tenu du nouveau contexte de priorisation des ouvrages, une **enveloppe budgétaire en cas de contentieux.**
- Le porteur de projet doit s'assurer de **restituer les éléments et documents indispensables à tout appel à garantie** par le propriétaire après la réalisation des travaux (*Consulter l'onglet "Contexte Réglementaire" de cette partie*).
- La pérennité et le taux d'efficacité d'un aménagement vis à vis de la continuité écologique, dépend en grande partie de son entretien. C'est pourquoi il est recommandé de poursuivre la démarche de concertation dans le temps long, y compris pendant la phase après-travaux (entretiens, suivis).

Au sein des acteurs, être plus particulièrement à l'écoute des propriétaires dont une part du financement des travaux leur incomberait. Certains investissements nécessaires dépassent largement les moyens dont ils disposent, entraînant de véritable situation de détresse. Ils peuvent être amenés à se tourner vers une délégation de gestion.

Approche temporelle

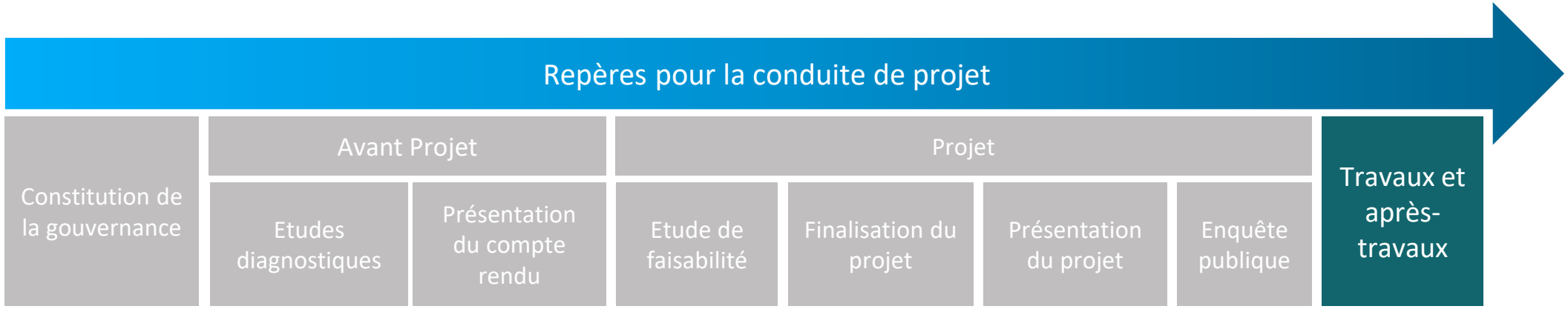

Recommandations

Equipe projet

Communication

Contexte réglementaire

Ressources

Suivi d'efficacité des aménagements et gestion

Le porteur du projet peut établir des **partenariats** pour suivre l'efficacité des travaux et la gestion des espaces publics, avec :

- la **mairie** : notamment pour la gestion des espaces publics aménagés,
- les **associations** ou **bureaux d'études** : notamment pour l'évaluation des bénéfices environnementaux et le suivi écologique,
- les **collectivités** ou g**roupements de collectivités**,
- les **services de l'Etat** : notamment pour l'évaluation des bénéfices environnementaux et le suivi écologique,
- et les **agriculteurs** : notamment si une part de l'entretien leur est confiée,

Les **acteurs du territoire** deviennent des parties prenantes de sa gestion, son suivi et ses usages.

Actions de communication

Le porteur du projet peut se faire accompagner pour réaliser des actions de communication (service communication ou prestataire communication).

Gestion des litiges

En cas de litiges, pour établir des constats et produire des rapports, penser à **associer un bureau d'études ou une association qui n'était pas impliqué(e) dans le projet**.

Approche temporelle

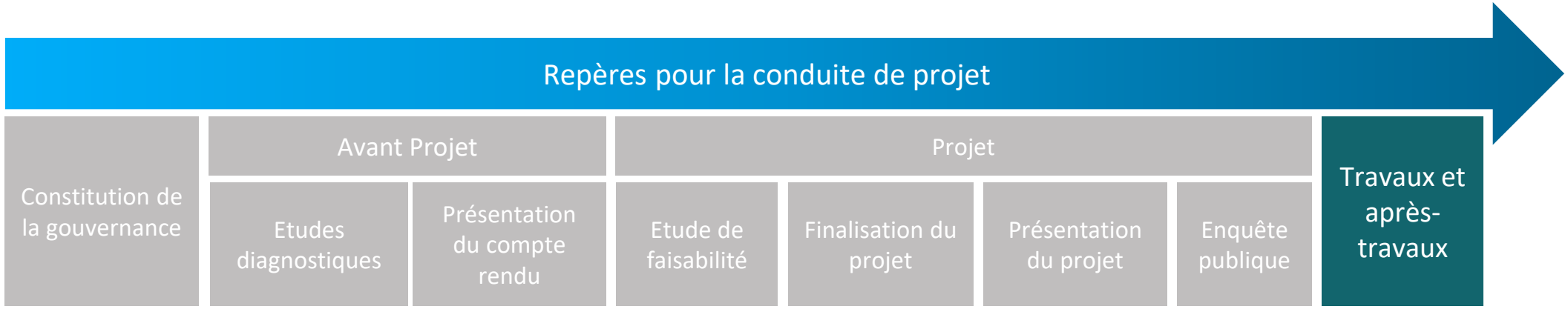

Recommandations

Equipe projet

Communication

Contexte réglementaire

Ressources

Il est essentiel d'avoir prévu un budget spécifique à la communication autour de l'aménagement et sa gestion.

Travaux : Informer le public des petites modifications qui n'étaient pas prévues, lorsqu'elles répondent à des intérêts environnementaux et/ou sociaux.

Après travaux : Il est essentiel d'avoir prévu un budget spécifique à la communication autour de l'aménagement et sa gestion.

Les difficultés apparaissant après la fin des travaux sont généralement délicates. Pour faire vivre le projet :

- choisir une personne porte-parole,
- ne pas négliger les critiques formulées au travers des réseaux sociaux et y répondre,
- communiquer sur les bénéfices des travaux (tels que la multi-fonctionnalités du site concerné), autour des objectifs initialement visés ou non prévus mais atteints (biodiversité, qualité de l'eau, nouveaux usages, renaturation rapide…) qui est une occasion de présenter la réalisation du projet selon divers angles.
- rendre compte quant à l'atteinte des objectifs du projet, tant sur les aspects écologiques, environnementaux qu'économique en considérant le point de vue de chaque partie prenante, le propriétaire de l'ouvrage plus particulièrement.

Exemples d'outils de communication : Diffuser des **photos** de l'avancement des travaux via les **réseaux sociaux**, les **journaux locaux**… ; Créer un espace pour des possibles questions ; Réaliser des **vidéos** de retour d'expériences (témoignage des divers acteurs); Organiser l'**inauguration** de l'aménagement ; Organiser des **moments festifs** axés autour de la rivière ex. **Fête de la rivière** ; Proposer des questionnaires d'enquête sur la concertation menée....

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Equipe projet

Communication

Contexte réglementaire

Ressources

Le propriétaire doit disposer des éléments indispensables à tout appel en garantie après la réalisation des travaux.

La question des **éléments et documents restitués au propriétaire** est capitale, en ce sens le porteur de projet doit s'assurer que les travaux s'accompagnent d'un DOE (dossier des ouvrages exécutés) notamment un plan de récolement et d'un DIUO (dossier d'intervention ultérieure sur ouvrage) décrivant respectivement les travaux réalisés et les modalités d'intervention postérieure sur l'aménagement et les équipements qui le composent (Fiche juridique n°7).

S'assurer de l'efficience des compensations, le cas échéant.

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Equipe projet

Communication

Contexte réglementaire

Ressources

Suivi, méthodes et moyens communication autour des travaux

Inscrire le projet de restauration dans une démarche territoriale, pages 8, 9

Motiver les élus à mieux prendre en compte la TVB, au-delà des obligations réglementaires - Préconisations psychosociales pour une meilleure prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les territoires

Guide de mise en œuvre de la continuité écologique sur les cours d'eau, partie 2, 3.4 à 3.7

Guide pratique de l'accompagnement Osons Agir

Inscrire le projet de restauration dans une démarche territoriale, pages 8, 9

Guide à l'attention des propriétaires de moulins

Guide technique d'aide aux gestionnaires et propriétaires d'ouvrages hydrauliques

Restauration physique des cours d'eau - Des étapes et des outils, pages 34 à 39

8è rencontre de l'hydroélectricité

Coûts de restauration hydromorphologique des cours d'eau

[Vidéo] : La continuité écologique des cours d'eau en PACA / Restitution de la journée du 26 juin 2017 organisée par le RRGMA

Les dispositifs de franchissements d'ouvrages, Cahiers techniques, FFCK

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Equipe projet

Communication

Contexte réglementaire

Ressources

Réglementation pour les travaux et après-travaux

Guide de mise en œuvre de la continuité écologique sur les cours d'eau, partie 1.2, 4

Document d'aide à la constitution d'un dossier réglementaire IOTA dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel des cours d'eau et des milieux aquatiques, partie 2

Guide d'aide à la rédaction du règlement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Guide DCE Plan d'Action Opérationnel Territorialisé

Note technique du 30 avril 2019 relative à la mise en oeuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Éléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges (CCTP) pour les équipements et dispositifs dédiés au franchissement piscicole (montaison et dévalaison) et/ou au transit sédimentaire

Éléments techniques pour la rédaction d'un cahier des charges (CCTP) pour les projets de dérasement ou arasement d'ouvrages transversaux

Remous juridiques et continuité écologique des cours d'eau

Continuité écologique - Préfecture de Seine-et-Marne

Continuité écologique des cours d'eau - Approche foncière et réglementaire

Quels sont les autres outils existants ? - Gest'eau

Approche temporelle

Repères pour la conduite de projet

Constitution de la gouvernance	Avant Projet		Projet				Travaux et après-travaux
	Etudes diagnostiques	Présentation du compte rendu	Etude de faisabilité	Finalisation du projet	Présentation du projet	Enquête publique	

Recommandations

Equipe projet

Communication

Contexte réglementaire

Ressources

Centre de ressources :

Centre de ressources Cours d'eau - Le portail technique de l'OFB
Centre TMR - Répertoire d'exemples
38 exemples de travaux en faveur de la restauration de la continuité écologique - Programme poissons migrateurs du contrat de projet État-Région 2007-2013

Quelques exemples de travaux :

Projet de Civray-de-Touraine
Sauvegarde de l'apron du Rhône : retour sur les opérations de restauration de la continuité des cours d'eau
La continuité écologique des cours d'eau - Syndicat du Bassin de la Sarthe (exemple du Vicoin)
Vidéos - La continuité écologique : nécessaire et possible ! - Veille Eau
La continuité écologique - Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon, partie 2
Restauration de continuité écologique entre cours d'eau et zone humide dégradée - Corroac'h, Plomelin et Combrit (29), Bretagne
Restauration de la rivière Hommée
Rétablissement de la continuité écologique et restauration hydromorphologique de l'Eure et de ses affluents
REX Actions continuité - Programme poissons migrateurs
La continuité écologique des cours d'eau - Guide des bonnes pratiques, partie V
Fiche de recommandations - Réalisation d'un ouvrage permanent pour la traversée d'un cours d'eau
Les travaux réalisés sur la Bresle et ses affluents

Témoignages vidéos

La continuité écologique, conciliation entre réglementation et usages
Les bénéfices de la restauration des cours d'eau : les élus témoignent

Retours d'expériences

Les SDAGE

Institué par la loi sur l'eau de 1992 puis renforcé par la directive-cadre sur l'eau de 2000, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est l'outil de planification des grands bassins hydrographiques français : il en existe aujourd'hui sept en métropole et cinq en outre-mer. Renouvelé tous les six ans, il fixe les objectifs de bon état des milieux aquatiques dans le bassin et identifie les orientations qui doivent permettre d'atteindre ces objectifs. Ils sont en phase de renouvellement, pour la période 2022-2027.

Consulter le SDAGE Adour Garonne
Consulter le SDAGE Loire Bretagne
Consulter le SDAGE Rhône Méditerranée Corse

Retour partie Outils

Outil SAGE : exemples

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison locale du SDAGE, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux (*déf. Gesteau*)

Le SAGE Cher aval est porté par l'EP Loire. Il couvre un bassin de 2400 km². La stratégie du SAGE se décline en 7 enjeux, dont l'enjeu 3 de « concilier qualité écologique des milieux et usages sur la masse d'eau du Cher canalisé ». Consulter le SAGE Cher aval.

Le SAGE Vienne est porté par l'EPTB Vienne. Il couvre un bassin de 7060km². Ce SAGE dispose dans son règlement d'une règle relative au taux d'étagement (disposition n° 58), fixant des dispositions sur le taux d'effacement par masses d'eau. Cette règle est connu des acteurs et permet d'agir sur l'effacement d'ouvrages sans usage mais avec impact. Consulter le SAGE Vienne.

Retours d'expériences

Retour partie Outils

Exemple d'une Commission Locale de l'Eau : CLE du SAGE Adour Amont

La commission locale de l'eau (CLE) est l'organe central de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du SAGE Adour Amont, porté par l'Institution Adour. Cette instance de concertation se réunit une à deux fois par an. Afin d'intégrer les spécificités thématiques et/ou locales des actions menées sur l'ensemble du bassin Adour amont en vue de mettre en œuvre le SAGE, elle peut s'appuyer sur des groupes de travail spécifiques, temporaires, ou non. Ainsi, des groupes de travail ont été réunis sur la thématique "Eau et urbanisme" pour intégrer les acteurs de l'urbanisme à l'élaboration du guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE ou encore sur la thématique de l'érosion des sols pour identifier les secteurs les plus sensibles et développer les passerelles entre monde agricole et monde de l'eau pour favoriser une approche bassin versant multi-acteurs.

Le fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) - SAGE Adour amont

Exemple de l'effacement du gué Giraud sur la rivière Glane

Exemple de la mise en œuvre de projet de restauration de continuité écologique relatif à l'effacement du barrage du Gué Giraud sur la rivière Glane à Saint-Junien dans la Haute-Vienne (87). Ce projet, s'inscrivant dans un contrat territorial milieux aquatiques, a été le fruit d'une analyse poussée du milieu et d'une concertation entre de nombreux acteurs du territoire. **Cette action s'est accompagnée d'une sensibilisation du public au travers d'outils pédagogiques, de visites, d'un film et site internet dédié au projet.** Cette démarche a facilité l'appropriation de ses enjeux par les populations locales. Cette opération a permis de rétablir la continuité écologique du cours d'eau sur près de 400 mètres.

En savoir plus

Retours d'expériences

Restauration du bassin de la Claise Tourangelle par la communauté de communes de Loche Sud Touraine

La restauration du bassin de la Claise Tourangelle s'est faite sur deux programmes. Le premier programme (2011-2015) a permis de restaurer la végétation sur plus de 100 km de berges en reconstituant la morphologie et la continuité écologique du lit. En 2018, le second programme, d'un peu plus de 2 millions d'euros, a vu le jour pour mettre en œuvre de nouvelles actions de restauration pour supprimer des seuils et clapets ou créer des radiers notamment. Ce programme a impliqué divers acteurs tels que l'Agence de l'Eau, la Région, le Département, des associations ainsi que des propriétaires riverains que **la communauté de communes de Loches Sud Touraine a invité lors d'une réunion publique**. Aucune action n'a ainsi été menée sans la consultation des propriétaires riverains afin de garantir le dialogue et assurer le bon déroulement du projet.

En savoir plus

Retour partie Financements

Restauration du seuil de l'Abbaye de Fontgombault

L'opération du seuil de Fontgombault (sur la Brenne, Val de Creuse) a été le résultat d'une longue discussion et parfois de conflits, afin de mettre en place un projet de remise aux normes du site. Le PNR de la Brenne a joué le rôle de médiateur dans ce projet à enjeux multiples.
Les travaux ont permis de remplacer la turbine de l'Abbaye (vieille de 40 ans) et de rétablir la continuité écologique de ce cours d'eau par la création de deux passes à poissons, pour un coût total d'un million et demi d'euros. Ce projet d'entretien et de rétablissement de la continuité écologique au seuil de Fontgombault permet de répondre aux enjeux écologiques tout en sauvegardant le patrimoine de plus de 800 ans. L'Abbaye a pris en charge les coûts de ces travaux afin de conduire un projet visant à répondre aux deux enjeux identifiés.

Présentation du projet / Autorisation de travaux

Abaissement du barrage à aiguilles et rivière de contournement à Civray-de-Touraine

Le barrage de Civray existe depuis le 19e siècle. Il permet de maintenir en eau le site du château de Chenonceau. En lien avec le site patrimonial du château et la rivière, existent des activités socio-économiques tels que la pêche, une activité de tourisme et de navigation de loisir. Parallèlement, les expertises sur la migration des poissons remettent en question la présence de cet ouvrage, en vue de répondre aux enjeux de continuité écologique.
Après plusieurs années de discussions sur ces différents enjeux, le comité syndical de l'EP Loire, structure porteuse du SAGE Cher Aval, donne un accord de principe et autorise le **lancement d'une étude qui a pour objectif de proposer pour chaque ouvrage des solutions (au stade projet) permettant de restaurer la continuité écologique tout en respectant les usages directs et indirects liés aux ouvrages.**
Le choix pour le site de Civray porte sur un compromis : maintenir le barrage, qui sera abaissé en hiver et relevé en été pour maintenir en eau le site du château ; et créer un contournement par une voie d'eau secondaire, pour assurer durant l'été la migration des espèces et le passage des activités nautiques de loisir.
Ce site constitue l'un des 5 ouvrages maximum inscrits dans le SAGE Cher Aval. Les travaux de la rivière de contournement du barrage de Civray-de-Touraine ont débuté le 17 septembre 2018. Le coût des travaux porte à 532000€, partagés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à 60% et la Région et le Département à 20%, qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

En savoir plus sur ce projet
Consulter les panneaux 5 et 7 de l'exposition

Retour partie Financements

Consulter l'exemple du site du Moulin Gabet (activités de canoë-kayak)

Retours d'expériences

Dimensionnement des comités technique (COTECH) ou de pilotage (COPIL)

Pour les projets situés en partie aval du Cher, un COTECH a été mis en place pour traiter des questions techniques (exemple : dimensionnement piscicole), précédant les réunions du COPIL composé lui-même d'une diversité d'acteurs (dont la DRAC par exemple). Les acteurs non présents dans l'une ou l'autre des instances étaient membres de la CLE du SAGE Cher Aval et bénéficiaient de points réguliers sur les projets lors des réunions.

Site du Moulin Gabet sur la Sarthe : composition du COPIL

L'étude de faisabilité pour le compte du Département porte sur une rivière de contournement, en lieu et place d'un projet de passe « classique », sur un site fréquenté par des pratiquants de canoë-kayak. Le COPIL est classique : financeurs, partenaires techniques, élus locaux et fédération régionale de canoë-kayak (FRCK). La présence de la FRCK permet de représenter l'intérêt général lié à la pratique de loisir. Le club local de canoë a été tenu au courant du projet, des échanges techniques ont même eu lieu. Les travaux semblent satisfaire les pratiquants.

En savoir plus

Sites du Loir aval : COTECH et rencontres des propriétaires

Pour les projets en partie aval du Loir, dont les ouvrages type barrages étaient propriétés du Département, ont été mis en place à la fois un COTECH restreint et des rencontres sur site avec les propriétaires de moulins en présence d'un élu communal et des représentants du Département. Chaque rencontre fait l'objet d'un compte-rendu validé par les parties prenantes. Lors du choix des scénarii à retenir, l'avis du COTECH et l'avis de chaque propriétaire sont transmis au Département pour décision. Le programme global défini par le Département a ensuite été présenté à la CLE du SAGE Loir pour examen de la compatibilité.

Retour partie Constitution de la gouvernance

Retours d'expériences

Différentes formes de communication

Certains gestionnaires concluent des partenariats avec des artistes locaux, soit pour conceptualiser le projet tel qu'il est perçu par la population, soit pour présenter une image du paysage futur plus attirante qu'une simple modélisation graphique.

Jeux de rôle au service de la concertation

L'institution Adour a engagé un prestataire spécialisé pour animer la concertation, sous la forme d'un jeu de plateau durant un café débat où les riverains devaient prendre le rôle des autres acteurs de la concertation.

Perception de la rivière par les riverains

A l'aide d'un financement Interreg, l'EPTB Dordogne a engagé une étude sur la perception de la rivière par les riverains. Ils ont ainsi appris que la population s'intéresse au sujet, y compris aux travaux qu'engage l'EPTB. Avant cette étude, la population avait l'impression de ne pas être écoutée. L'étude a permis de connaître le profil des riverains et leurs motivations.

Retours d'expériences

Enquête initiale

L'enquête initiale est une étape stratégique fondamentale du projet global de restauration de la continuité écologique.

Après la constitution de l'équipe de pilotage, l'enquête doit permettre d'obtenir les éléments de connaissance juridiques, fonciers et d'acceptabilité sociale permettant à l'établissement public compétent d'établir son programme d'actions. Il convient d'attirer l'attention sur les risques qui pèsent sur les projets ayant des lacunes dans ces domaines et qui peuvent se traduire par des conflits, des coûts et délais excessifs consécutifs à des blocages.

L'établissement public doit se rapprocher de la police de l'eau à ce stade afin d'obtenir les informations propres au statut des ouvrages puis analyser les modalités juridiques de l'intervention.

Le but recherché: intervenir sur les ouvrages où cela est envisageable de manière concertée et dans l'ordre de priorité assurant le meilleur gain écologique.

Retour partie Gouvernance/juridique

Références

Continuité écologique des cours d'eau : outil d'aide à la mise en œuvre de projets par la maîtrise d'ouvrage publique locale.

Outil produit dans le cadre de l'action 3 du Plan national d'action pour une politique apaisée de la restauration de la continuité écologique.

Cet outil a été conçu en prenant appui sur des entretiens menés auprès de 12 collectivités et syndicats de bassin et de rivière ainsi que d'une sociologue de l'Université de Paris Nanterre (mars-septembre 2019). Une version test a fait l'objet d'une lecture critique par 5 syndicats de bassin (octobre-novembre 2020).

Commande : Ministère de la transition écologique
Réalisation : ANEB – FNCCR

Version 4 ~ Mars 2021

Contributeurs :
Cyrielle Briand, Simon Elkar, Catherine Gremillet, Caroline Joigneau-Guesnon, Pierre Kolditz, Luciana Landgraf, Franco Novelli, Laure Semblat, Cyrielle Vandewalle

ANEB
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

FNCCR
cycle de l'eau